

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**ETUDE**  
Février 2017

# Les exploitants et entrepreneurs agricoles en 2015



L'essentiel & plus encore

# Les exploitants et entrepreneurs agricoles en 2015

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :  
Alain PELC

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en Chef :

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Cotisations"

Marc PARMENTIER

[parmentier.marc@ccmsa.msa.fr](mailto:parmentier.marc@ccmsa.msa.fr)

Réalisée par :

Véronique LAIROT

[lairot.veronique@ccmsa.msa.fr](mailto:lairot.veronique@ccmsa.msa.fr)

Mise en page :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Nadia FERKAL

[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES CARTES.....</b>	<b>5</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>7</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAMP DE LA POPULATION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES DIFFERENCES DE CONCEPTS AVEC LA STATISTIQUE PUBLIQUE DU BILAN ANNUEL DE L'EMPLOI AGRICOLE.....</b>	<b>11</b>
<b>1 - LES EXPLOITATIONS OU ENTREPRISES AGRICOLES.....</b>	<b>12</b>
1.1 - Seules les exploitations agricoles disparaissent, les entreprises se stabilisent.....	12
1.2 - Les exploitations agricoles sont principalement céréalières ou bovines .....	14
1.3 - La taille des exploitations progresse encore et les inégalités entre exploitations agricoles persistent .....	15
1.4 - Toujours plus nombreuses, les exploitations et entreprises agricoles en société sont encore minoritaires .....	19
1.5 - Une exploitation sur huit a au moins un quart de son capital détenu par des associés qui ne travaillent pas sur l'exploitation .....	21
<b>2 - DEMOGRAPHIE ET GEOGRAPHIE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE .....</b>	<b>23</b>
2.1 - Les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole diminuent à un niveau de même ampleur qu'en 2011.....	23
2.2 - Quatre régions rassemblent plus du tiers des exploitants et des chefs d'entreprise agricole en métropole.....	25
2.3 - Hommes ou femmes, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole progresse toujours .....	26
2.4 - Près d'un quart des chefs sont des cheffes .....	29

<b>3 - EXERCICE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE .....</b>	<b>31</b>
3.1 - La superficie moyenne par exploitant progresse encore.....	31
3.2 - Les chefs exercent majoritairement en société au nord de la Loire et en nom personnel au sud .....	33
3.3 - L'activité agricole reste très majoritairement exclusive .....	34
3.4 - Près de 22 % des exploitants ou entrepreneurs ont changé de forme juridique au cours de la dernière décade.....	36
<b>4 - ENTREES ET SORTIES DU METIER DE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE .....</b>	<b>37</b>
4.1 - Les effectifs de chefs augmentent dans les centres équestres et les entreprises de service, contrairement à l'agriculture traditionnelle.....	37
4.2 - Près de 18 % des terres pourraient changer de mains dans les cinq ans.....	38
<b>5 - DONNEES SOCIALES ET FISCALES .....</b>	<b>40</b>
5.1 - Une assiette brute de cotisations très amoindrie dans un contexte de forte baisse des revenus professionnels 2014.....	40
5.2 - La Corse est encore réfractaire à l'imposition au réel, le Languedoc-Roussillon est en passe de rejoindre le rang .....	46
5.3 - Près de 79 % des chefs sont imposés sur une assiette triennale .....	49
5.4 - Les revenus professionnels 2014 s'effondrent d'au moins 20 % .....	49
5.5 - L'orientation de production est un facteur de dispersion des revenus professionnels....	52
<b>6 - ZOOM SUR UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DEGRADE.....</b>	<b>54</b>
6.1 - Des revenus professionnels en forte baisse et des déficits en hausse .....	54
6.2 - Des évolutions réglementaires pour alléger la facture sociale des agriculteurs .....	57
<b>CHIFFRES CLES .....</b>	<b>59</b>
<b>SIGLES CITES .....</b>	<b>59</b>

# LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

## Liste des tableaux

Tableau 1	Evolution annuelle du nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles de 2005 à 2015 dirigées par un non-salarié agricole - France métropolitaine.....	12
Tableau 2	Evolution des formes juridiques « sociétés » et « nom personnel » des entreprises agricoles de 2005 à 2015 - France métropolitaine.....	19
Tableau 3	Evolution de la forme juridique en nom personnel de 2005 à 2015 - France métropolitaine.....	20
Tableau 4	Evolution annuelle de la population des actifs non salariés agricoles de 2005 à 2015 - France métropolitaine.....	24
Tableau 5	Evolution de la superficie d'exploitation par forme juridique en 2015, 2014 et 2013 - France métropolitaine.....	34
Tableau 6	Evolution du nombre de chefs par grand secteur d'activité (catégorie atexa) Année 2015 - France métropolitaine.....	39
Tableau 7	Répartition des effectifs par tranche d'assiette en 2014 et 2015.....	47

## Liste des graphiques

Graphique 1	Effectifs des exploitations ou des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2015 - France métropolitaine.....	14
Graphique 2	Comparaison des répartitions en proportion des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque Atexa en 2015 - France métropolitaine.....	15
Graphique 3	Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la superficie exploitée en 2005 et en 2015 (en pourcentage) - France métropolitaine.....	16
Graphique 4	Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en ha en 2005 et 2015 - France métropolitaine.....	17
Graphique 5	Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en ha en 2015 par catégorie de risque Atexa - France métropolitaine.....	18

Graphique 6	Effectifs des chefs d'exploitation et de conjoints de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque Atexa en 2015 - France métropolitaine .....	25
Graphique 7	Pyramide des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise en 2015 - France métropolitaine .....	28
Graphique 8	Pyramide des âges des collaborateurs d'exploitation en 2015 - France métropolitaine .....	31
Graphique 9	Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée en 2005 et en 2015 (en %) - France métropolitaine .....	33
Graphique 10	Taux de pluriactivité des chefs par classe d'âge entre 2005 et 2015 .....	36
Graphique 11	Changements de forme juridique entre 2005 et 2015 .....	37
Graphique 12	Evolution du total des assiettes de cotisations en euros courants des exploitants ou entrepreneurs agricoles de 2005 à 2015 - indices base 100 en 2005.....	42
Graphique 13	Évolution des effectifs, assiettes totales et moyennes des exploitants au réel de 2005 à 2015 - Indices base 100 en 2005 .....	43
Graphique 14	Evolution des effectifs, assiettes totales et moyennes des exploitants au forfait de 2005 à 2015 - Indices base 100 en 2005.....	44
Graphique 15	Evolution du revenu professionnel moyen des exploitants au réel de 2000 à 2014 - Indices base 100 en 2000 .....	51
Graphique 16	Courbes de concentration des revenus des exploitants au réel entre 2005 et 2014 - France métropolitaine .....	52
Graphique 17	Médianes et dispersion du revenu professionnel des exploitants au réel de 2008 à 2014 - France métropolitaine.....	53
Graphique 18	Médianes et dispersion des revenus des exploitants au réel par catégorie Atexa en 2014 - France métropolitaine.....	54
Graphique 19	Partition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole imposés au réel et présents en 2014 et 2015 - France métropolitaine .....	55

## Liste des cartes

Carte 1	Nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles par région en 2015.....	13
Carte 2	Proportion d'exploitations ou d'entreprises sous forme sociétaire par région en 2015 .....	21
Carte 3	Proportion d'exploitations ou d'entreprises dont au moins 25 % du capital est détenu par de seuls apporteurs de capitaux par région en 2015.....	22
Carte 4	Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par région en 2015.....	26

Carte 5	Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par région en 2005.....	26
Carte 6	Proportion d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles de moins de 35 ans par région en 2015.....	29
Carte 7	Proportion d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles de plus de 55 ans par région en 2015.....	29
Carte 8	Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par région en 2015.....	31
Carte 9	Proportion des exploitants et des chefs d'entreprise agricole sous forme sociétaire par région en 2015.....	35
Carte 10	Proportion de terres réellement libérables d'ici à cinq ans par région en 2015.....	40
Carte 11	Assiette brute moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel par région en 2015.....	44
Carte 12	Assiette brute moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait par région en 2015.....	45
Carte 13	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel par région en 2015 .....	47
Carte 14	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait par région en 2015 .....	48

Télécharger les données au format Excel : 

# Résumé

*En 2015, les effectifs de chefs d'exploitation diminuent à un niveau similaire à celui de 2011, les effectifs de chefs d'entreprise agricole progressant très légèrement. Les grandes évolutions structurelles du secteur se poursuivent : hausse des superficies moyennes par exploitant et exploitation, progression des formes sociétaires. Contrairement à l'année précédente, l'imposition au réel marque le pas. L'assiette brute de cotisations est en très fort recul et s'inscrit dans un contexte de contraction drastique des revenus professionnels 2014. L'année 2015 est également marquée par un recours accru à l'option annuelle pour le calcul des cotisations, traduction directe et concrète des fortes variations de revenus et d'un contexte économique-social agité.*

## **En 2015, 371 000 exploitations ou entreprises agricoles sont dirigées par un non-salarié**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un peu plus de 371 000 exploitations ou entreprises agricoles sont dénombrées en France métropolitaine, un effectif en baisse de - 1,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette baisse, de même ampleur que celle de 2011 mais supérieure à celles des trois dernières années, résulte d'une diminution du nombre d'exploitations agricoles (- 1,6 %), l'effectif d'entreprises agricoles progressant de + 0,2 %. En un an, le régime agricole a perdu 6 000 exploitations, et près de 78 000 sur la dernière décennie.

## **En 2015, 467 600 chefs d'exploitation ou d'entreprise sont affiliés au régime agricole en France métropolitaine**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en France métropolitaine s'établit à 467 600, en baisse de - 1,3 %. Cette baisse, légèrement supérieure à celle de 2012, est imputable uniquement aux exploitants agricoles (- 1,5 %), la population des chefs d'entreprise agricole progressant de + 0,3 %.

Autre composante de la population agricole, les effectifs de collaborateurs d'exploitation agricole et d'aides familiaux poursuivent leur érosion : ils diminuent de - 7 % pour les premiers et de - 11,5 % pour les seconds.

## **L'âge moyen des chefs est de 48,9 ans**

En 2015, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise est de 48,9 ans. La classe d'âge des 40-60 ans concentre 67,2 % des effectifs masculins, et 66,3 % des effectifs féminins.

L'âge moyen des hommes s'élève à 48 ans. La classe d'âge la plus nombreuse est celle des 50-54 ans avec 18,4 % des effectifs ; quant aux 60 ans et plus, ils représentent 13 % de l'ensemble des chefs en 2015, soit 0,8 point de plus que l'année précédente.

L'âge moyen des femmes est de 51,6 ans. La classe d'âge la plus nombreuse est celle des 55-59 ans et représente 19,7 % des cheffes ; les femmes de 60 ans et plus représentent 23,0 % des femmes chefs, soit 0,7 point de plus qu'en 2014.

## **La superficie agricole totale mise en valeur par les chefs d'exploitation est stable**

L'ensemble des chefs d'exploitation agricole exploitent une superficie de 23,6 millions d'hectares en 2015, stable par rapport à l'année précédente.

La superficie moyenne par exploitant progresse encore pour atteindre 54,6 hectares en 2015.

La proportion d'exploitants en hors-sol diminue, ainsi que la part des exploitations de 10 à 50 hectares.

### **Près d'un chef sur deux exerce son activité en grandes cultures, élevage laitier ou polyculture-élevage**

En 2015, les cultures céréalières et industrielles concernent 82 600 chefs (17,7 %) ; viennent ensuite les activités « bovins-lait » et polyculture-élevage (respectivement 80 200 et 59 900 chefs). Ces trois activités rassemblent près de 48,0 % des chefs.

### **Plus de 56 % des chefs exercent leur activité en société**

En 2015, 56,2 % des exploitants et des entrepreneurs agricoles exercent leur activité en société et cette proportion ne cesse de progresser à raison d'un point par an en moyenne. Toutefois, les formes sociétaires demeurent minoritaires lorsque l'on prend en compte l'entité « exploitation » ou « entreprise » : 44,4 % des exploitations ou entreprises agricoles sont constituées sous cette forme en 2015.

### **Près de huit chefs sur dix sont imposés au réel**

Au niveau national, 78,4 % des chefs sont imposés au réel ou au régime mixte, une proportion identique à celle observée un an auparavant.

### **L'assiette brute de cotisations 2015 est très amoindrie dans un contexte de forte baisse des revenus professionnels 2014**

L'assiette brute de cotisations – la base de calcul des cotisations sociales de chaque chef, assise pour 2015 sur les revenus professionnels 2012, 2013 et 2014 ou sur les seuls revenus 2014 – s'établit à 7,3 milliards d'euros, en baisse de - 11,0 %.

L'assiette est notamment tirée à la baisse par les assiettes enregistrées dans le secteur des grandes cultures (- 26,0 %), de la polyculture-élevage (- 18,3 %) et de l'élevage hors-sol (- 11,5 %).

*La loi d'avenir agricole de 2014 modifie – via l'article 31 – les règles d'assujettissement au régime agricole des nouveaux non-salariés agricoles. Elle instaure en effet un nouveau dispositif portant sur l'installation progressive.*

*Ce dispositif permet à l'agriculteur qui ne réunit pas les conditions de superficie suffisante au moment de l'affiliation, d'être considéré de façon dérogatoire comme chef d'exploitation et de développer son projet économique sur une période maximale de cinq ans.*

*Avant la publication du décret fixant les conditions d'instauration du dispositif d'installation progressive au journal officiel du 31 janvier 2016, il était déjà possible de solliciter, à titre dérogatoire, des conditions d'affiliation au régime de protection sociale des personnes non-salariées des professions agricoles. De plus, les aides à l'installation au titre de l'installation progressive pouvaient être mobilisées dans le cadre des nouveaux programmes de développement rural régionaux.*

*Les conséquences de ces nouvelles règles d'assujettissement, notamment en termes de nouveaux non-salariés, ne sont pas analysées dans cette note car elles ne seront visibles sur les cotisants qu'en 2016. Pour de plus amples informations, se reporter à l'info-stats consacré aux installations agricoles et paru en octobre 2016.*

# Méthodologie

- L'assiette de cotisations des exploitants déclarant leurs revenus réels au titre d'une année n s'obtient soit par la moyenne des revenus professionnels agricoles déclarés aux services fiscaux au cours des trois années n-3, n-2, n-1, soit par une assiette annuelle n-1.
- La représentation dite sous forme de « boxplot » ou « boîte à moustaches » permet de mettre en évidence, les valeurs centrales de valeurs numériques, ainsi que leur dispersion. Cinq points ont été retenus caractérisant cette dispersion :
  - ➔ la valeur maximum exclut les 1 % de la population ayant les valeurs les plus élevées.
  - ➔ le troisième quartile pour lequel 25 % de la population ont une valeur supérieure et 75 % de la population ont une valeur inférieure.
  - ➔ la médiane (au centre du graphique) qui divise la population en 2 parts égales.
  - ➔ le premier quartile pour lequel 75 % de la population ont une valeur supérieure et 25 % de la population ont une valeur inférieure.
  - ➔ la valeur minimum exclut les 1 % de la population ayant les valeurs les plus faibles.

Cette présentation qui retient comme valeurs extrêmes les bornes supérieures et inférieures a le mérite d'exclure les valeurs aberrantes tout en excluant une faible part de la population (2 % au total).

## Champ de la population

Cette étude est une analyse descriptive de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise, en France métropolitaine, assujettie pour leurs cotisations sociales à la Mutualité sociale agricole (MSA) en fonction des dispositions en vigueur du Code Rural et de la Pêche Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il s'agit de tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise (personnes physiques, membres de Gaec ou de sociétés) en activité qui cotisent à l'une des quatre branches de sécurité sociale : maladie, prestations familiales, vieillesse, accidents du travail.

Ces chefs exercent leur activité à titre exclusif, principal ou secondaire.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif est un mono-actif : il déclare exercer une seule activité et cette activité est de nature agricole.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre principal est un pluriactif : il déclare exercer plusieurs activités mais l'activité principale est agricole ; l'autre activité est secondaire, salariée ou non, agricole ou non.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre secondaire est un pluriactif : il déclare exercer plusieurs activités mais l'activité principale n'est pas agricole ; l'activité secondaire est agricole et à ce titre, une cotisation de solidarité est versée à la MSA.

Les cotisants de solidarité sont exclus de l'analyse ainsi que les chefs d'exploitation installés après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces derniers cotisent uniquement en assurance accident du travail des exploitants agricoles (Atexa) durant l'année de leur installation et au prorata de leur durée d'activité pendant cette année.

Au statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole peuvent être associés ceux de collaborateur d'exploitation et d'aide familial.

Le statut de collaborateur d'exploitation est ouvert aux conjoints (mariés, concubins ou pacsés) de chefs d'une exploitation ou d'une entreprise agricole qui n'est pas constituée sous forme de société ou d'une co-exploitation entre conjoints d'associés. Le collaborateur d'exploitation doit participer effectivement et habituellement à l'activité non salariée agricole de son conjoint.

L'aide familial est une personne de type ascendant et, à partir de 16 ans, descendant, frère, soeur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou d'entreprise, ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur, sans y avoir la qualité de salarié. A compter du 18 mai 2005, la personne qui devient aide familial ne peut conserver cette qualité plus de cinq ans.

# Les différences de concepts avec la statistique publique du bilan annuel de l'emploi agricole

En association avec la MSA, le Service statistique et prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publie chaque année le " Bilan annuel de l'emploi agricole " (BAEA). Les résultats 2014 et les estimations 2015 sont parus dans la collection " Agreste Chiffres et Données ", Série Agriculture n° 234 (résultats globaux) et n° 235 (résultats par orientation technico-économique) et sont disponibles sur le site internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr).

## Le contenu du BAEA 2014

Le BAEA 2014 présente, sous forme de fiches (une nationale et vingt-deux régionales) les principales données de l'emploi agricole – main d'œuvre familiale et actifs salariés – sur le périmètre du recensement agricole en 2000, 2010, 2011, 2013, 2014 et 2015 estimé.

## Le principe de construction du BAEA

Les évolutions annuelles observées sur les données de la MSA sont appliquées sur certains indicateurs d'emploi issus du recensement de l'agriculture. Lorsque les données MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs, les évolutions annuelles sont estimées à partir des évolutions annuelles moyennes observées entre les deux recensements 2000 et 2010.

Outre la différence de conception des indicateurs d'emploi, deux différences majeures expliquent les écarts de résultats entre les statistiques d'emploi non salarié de la MSA et du SSP.

## Les différences de champ de population

Le champ des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes structure réalisés par le SSP :

- Il inclut la filière bois (sylviculture, exploitation de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et en eau douce, aquaculture, marais salants), les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres).
- Il exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole dont l'entreprise est de taille inférieure à la ½ Superficie minimum d'installation (SMI) (la SMI est un " équivalent surface " calculée à partir de la superficie réellement exploitée, du nombre d'animaux ou, à défaut, par rapport au temps de travail). Parmi eux, figurent les cotisants solidaires ; ces derniers font l'objet d'une publication à part.

## Les différences de datation

Autre différence majeure par rapport aux dénombrements issus du Ministère de l'agriculture : les mesures statistiques de la MSA concernant les non-salariés agricoles sont réalisées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Celles du SSP sont estimées en décembre de chaque année, pour respecter la période de recueil de la donnée d'origine du recensement de l'agriculture, qui est réalisé en fin d'année.

# 1 - LES EXPLOITATIONS OU ENTREPRISES AGRICOLES

## 1.1 - Seules les exploitations agricoles disparaissent, les entreprises se stabilisent

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 371 410 exploitations ou entreprises agricoles sont dénombrées en France métropolitaine, un effectif en baisse de - 1,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (tableau 1). Cette baisse, légèrement supérieure à celle observée depuis 2012, résulte exclusivement d'une diminution de l'effectif d'exploitants agricoles, la population des chefs d'entreprise agricole progressant de + 0,2 % entre 2014 et 2015.

En 10 ans, 19 % des exploitations agricoles ont disparu du fait de départs en retraite, de dépôts de bilan, ou de concentration pour des exploitations de plus en plus grandes.

Sur la même décennie, le nombre d'entreprises agricoles a progressé de + 5,4 %. Les créations d'entreprises agricoles ont fleuri à un rythme soutenu jusqu'en 2009, puis se sont tassées depuis pour atteindre une quasi-stabilité en 2015 (+ 0,2 %).

**TABLEAU 1**  
**EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS OU D'ENTREPRISES**  
**AGRICOLES DE 2005 A 2015 DIRIGÉES PAR UN NON-SALARIE AGRICOLE -**  
**FRANCE METROPOLITAINE**

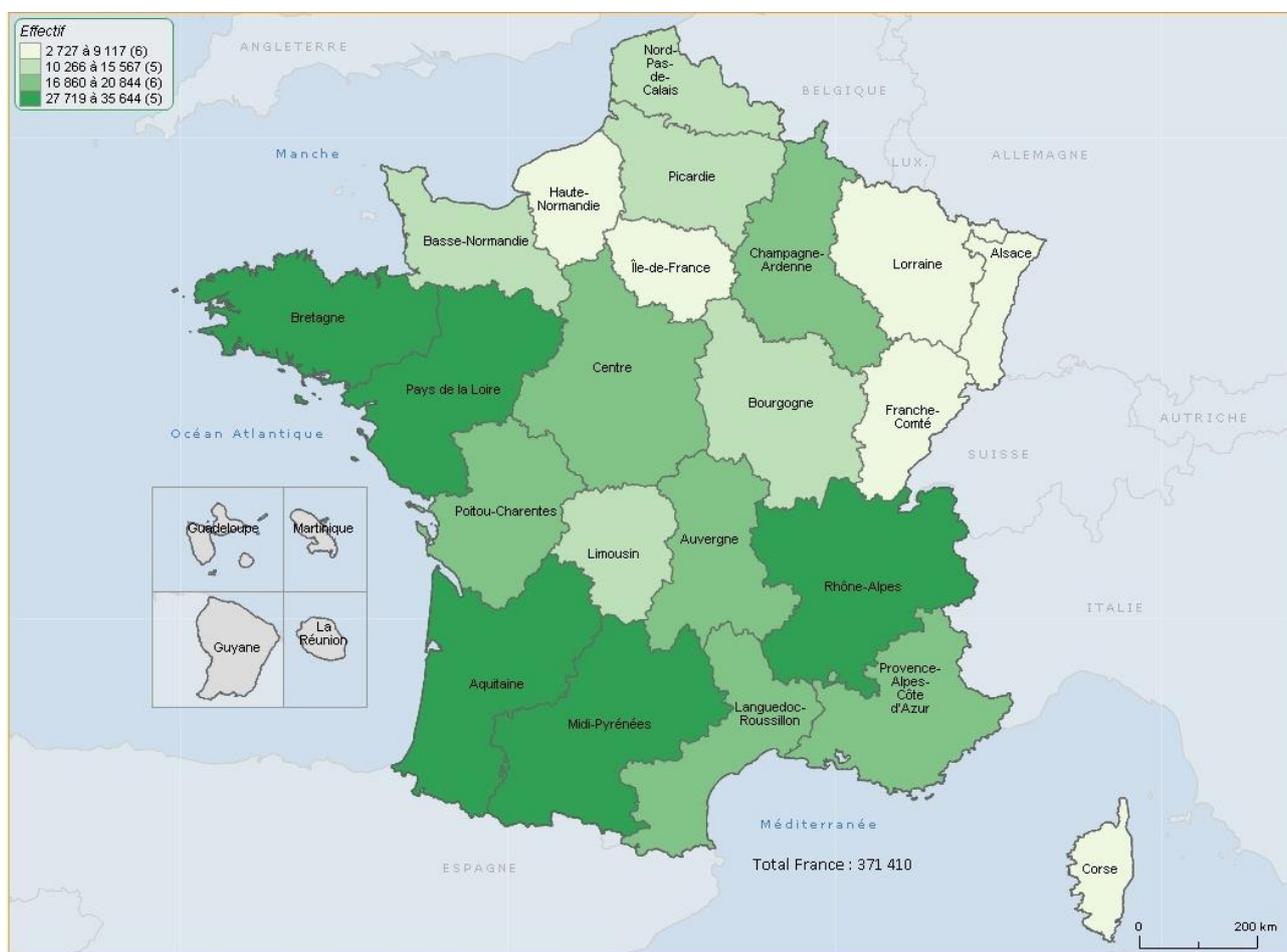
TYPE D'ENTREPRISE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>	449 180	437 114	426 037	417 052	408 931	400 134	393 458	387 646	382 464	377 418	371 410
<b>Evolution</b>	-	-2,7%	-2,5%	-2,1%	-1,9%	-2,2%	-1,7%	-1,5%	-1,3%	-1,3%	-1,6%
<b>Dont nombre d'exploitations agricoles</b>	417 712	404 943	392 924	382 614	373 496	364 633	357 906	352 054	347 017	344 308	338 250
<b>Evolution</b>	-	-3,1%	-3,0%	-2,6%	-2,4%	-2,4%	-1,8%	-1,6%	-1,4%	-0,8%	-1,8%
<b>Dont nombre d'entreprises agricoles</b>	31 468	32 171	33 113	34 438	35 435	35 501	35 552	35 592	35 447	33 110	33 160
<b>Evolution</b>	-	2,2%	2,9%	4,0%	2,9%	0,2%	0,1%	0,1%	-0,4%	-6,6%	0,2%

Source MSA

Comme l'an passé, la région qui compte le plus d'exploitations et d'entreprises agricoles en 2015 est la région Midi-Pyrénées (9,6 % des exploitations et des entreprises agricoles) ; elle est suivie de Rhône-Alpes (8,3 %), Bretagne (7,6 %) et Pays-de-Loire (7,5 %) (carte 1). Les exploitations et les entreprises agricoles sont de taille plus importante en Bretagne et Pays-de-Loire car un quart d'entre elles totalisent deux associés. En revanche, en Rhône-Alpes et Aquitaine, les exploitations et les entreprises agricoles sont de dimension plus modeste puisqu'une direction bicéphale ne se rencontre que dans environ 12 % des cas.

Les régions qui comptent le moins d'exploitations et d'entreprises agricoles sont la Corse, et l'Ile-de-France (respectivement 2 727 et 6 383 exploitations), suivies des régions Franche-Comté, Alsace et Haute-Normandie (respectivement 7 363, 7 563 et 7 801 exploitations). L'exploitation est massivement dirigée par une seule et même personne dans 95 % des cas en Corse, et 86 % en Ile-de-France. En Franche-Comté, l'associé est unique dans 69 % des exploitations ; de plus, contrairement à l'an passé, les exploitations franc-comtoises comptant plus de quatre associés sont proportionnellement plus nombreuses.

**CARTE 1**  
**NOMBRE D'EXPLOITATIONS OU D'ENTREPRISES AGRICOLES PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

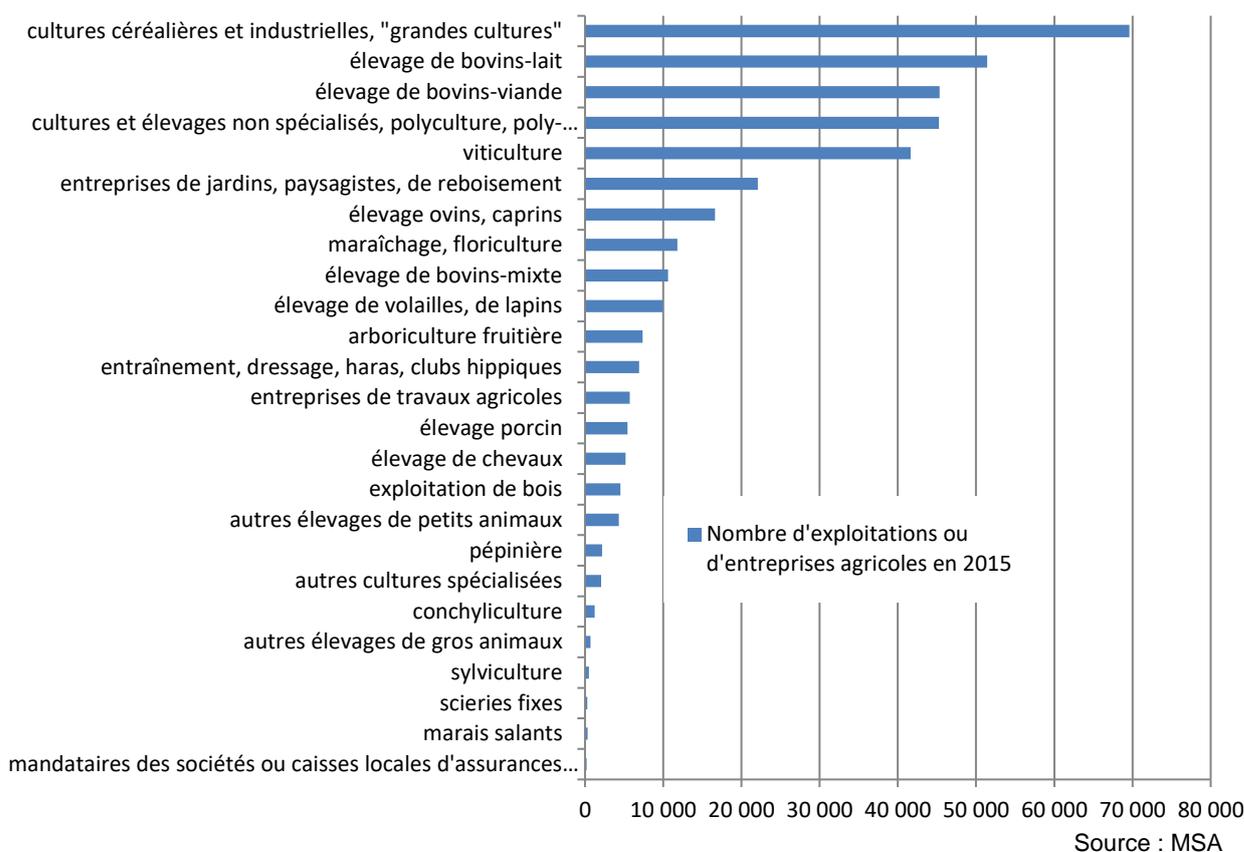
Source : MSA

## 1.2 - Les exploitations agricoles sont principalement céréalières ou bovines

En 2015, cinq activités agricoles concentrent plus de 68 % des exploitations agricoles, traduisant de fait une spécialisation accrue des exploitations et des entreprises agricoles (graphique 1).

Près de 70 000 exploitations ou entreprises agricoles ont une orientation céréalière, 51 400 pratiquent l'élevage de bovins pour le lait, 45 300 élèvent des bovins pour leur viande. Environ 45 200 exploitations associent polyculture et élevage tandis que 41 600 autres sont à dominante viticole.

**GRAPHIQUE 1**  
**EFFECTIFS DES EXPLOITATIONS OU DES ENTREPRISES AGRICOLES SELON LA CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2015 - FRANCE METROPOLITAINE<sup>1</sup>**



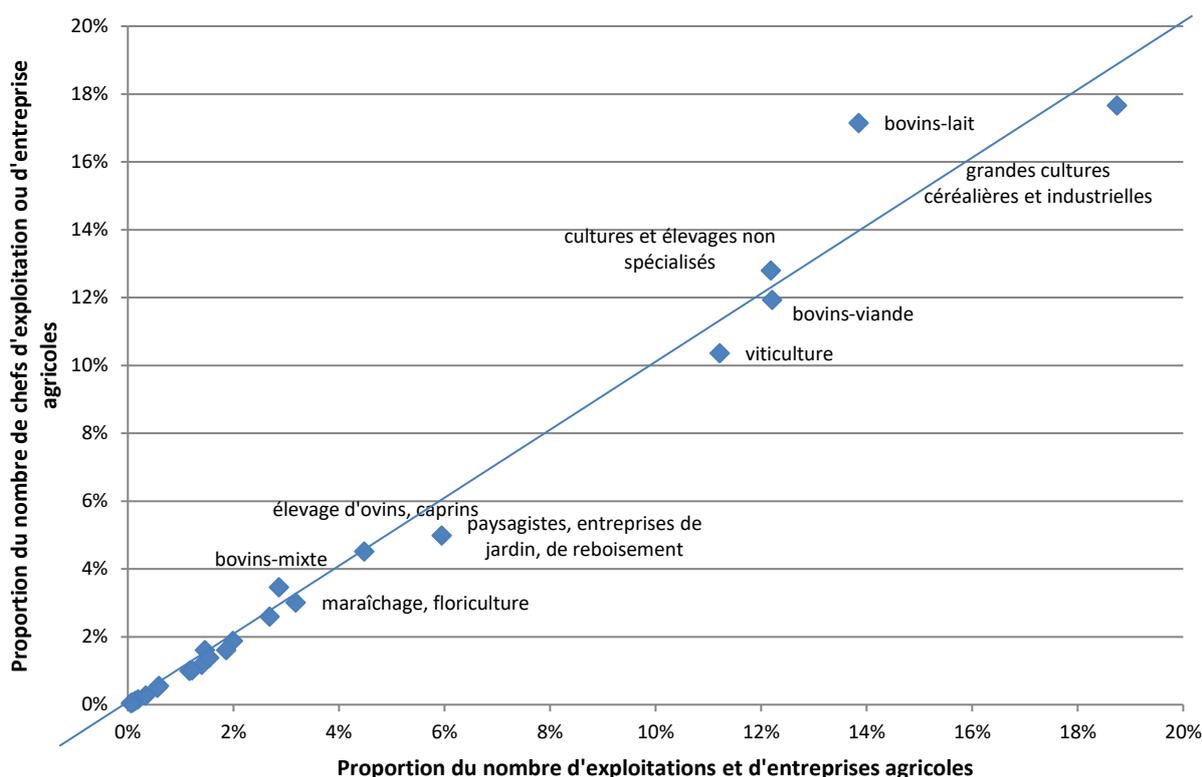
Les secteurs d'activité marqués par la présence d'un seul exploitant ou associé pour diriger l'exploitation ou l'entreprise agricole, se situent sur la ligne d'équi-distribution chef/entreprise (graphique 2).

<sup>1</sup> Dans les départements d'Alsace-Moselle, les chefs ne sont pas couverts en accident du travail par l'Atexa ; pour eux, le code Atexa a été reconstitué à l'aide du code APE issu de la nomenclature NAF.

Des secteurs d'activité où les exploitations dirigées par plusieurs associés y sont plus fréquentes sont situés au-dessus de la ligne d'équi-distribution ; 42,2 % des exploitations ou entreprises spécialisées en élevage bovins-lait comptent au moins deux associés tandis qu'en polyculture-élevage, elles sont 25,6 % dans cette situation.

Sous la ligne d'équi-distribution, les exploitations ou entreprises individuelles ou unipersonnelles sont plus fréquentes : c'est le cas notamment des exploitations viticoles ou céréalières où respectivement 86 % et 84,6 % d'entre elles ne comportent qu'un seul associé.

**GRAPHIQUE 2**  
**COMPARAISON DES REPARTITIONS EN PROPORTION DES CHEFS D'EXPLOITATION**  
**OU D'ENTREPRISE AGRICOLE PAR CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2015**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

### 1.3 - La taille des exploitations progresse encore et les inégalités entre exploitations agricoles persistent

En 2015, la superficie agricole utile (SAU) est de 24,9 millions d'hectares, soit - 0,3 % par rapport à l'an passé.

Cette superficie intègre les surfaces détenues par les chefs non-salariés qui travaillent effectivement sur l'exploitation mais également les surfaces des seuls apporteurs de capitaux – qui par définition n'exploitent pas.

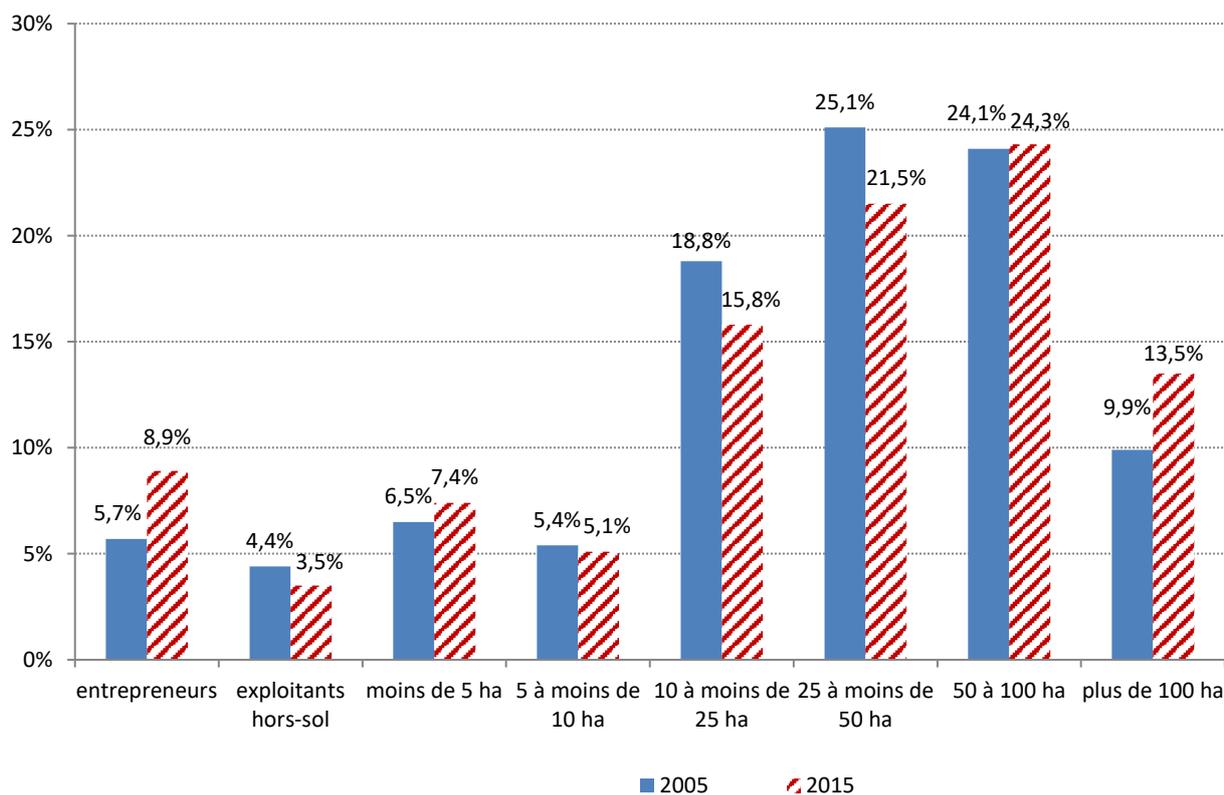
En ne prenant en compte que les chefs non-salariés travaillant effectivement sur l'exploitation, la SAU mise en valeur en 2015 est de 23,7 millions d'hectares, une superficie en baisse de - 0,4 % par rapport à 2014.

La superficie agricole utile moyenne par exploitation agricole (à l'exclusion des entreprises agricoles, et des seuls apporteurs de capitaux et en intégrant les activités de « hors-sol ») est de 69,7 hectares en 2015, en hausse de + 1,6 % par rapport à 2014.

La SAU moyenne des exploitations est répartie à la hausse de par la concomitance de plusieurs raisons (graphique 3) :

- en 2015, les exploitations sans terres – les productions dites « hors-sol » – représentent 4,4 % des exploitations ; elles en représentaient 5,8 % dix ans plus tôt ;
- la part des exploitations moyennes – celles entre 25 et 50 hectares – a sensiblement diminué ; un peu plus d'une exploitation sur quatre exploitait 25 à 50 hectares en 2005, c'est une exploitation sur 5 en 2015 ;
- une exploitation sur onze mettait en valeur plus de 100 hectares en 2005 ; dix ans plus tard, une exploitation sur sept est dans cette situation.

**GRAPHIQUE 3**  
**REPARTITION DES EXPLOITATIONS ET DES ENTREPRISES AGRICOLES SELON LA SUPERFICIE**  
**EXPLOITEE EN 2005 ET EN 2015 (EN POURCENTAGE) - FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

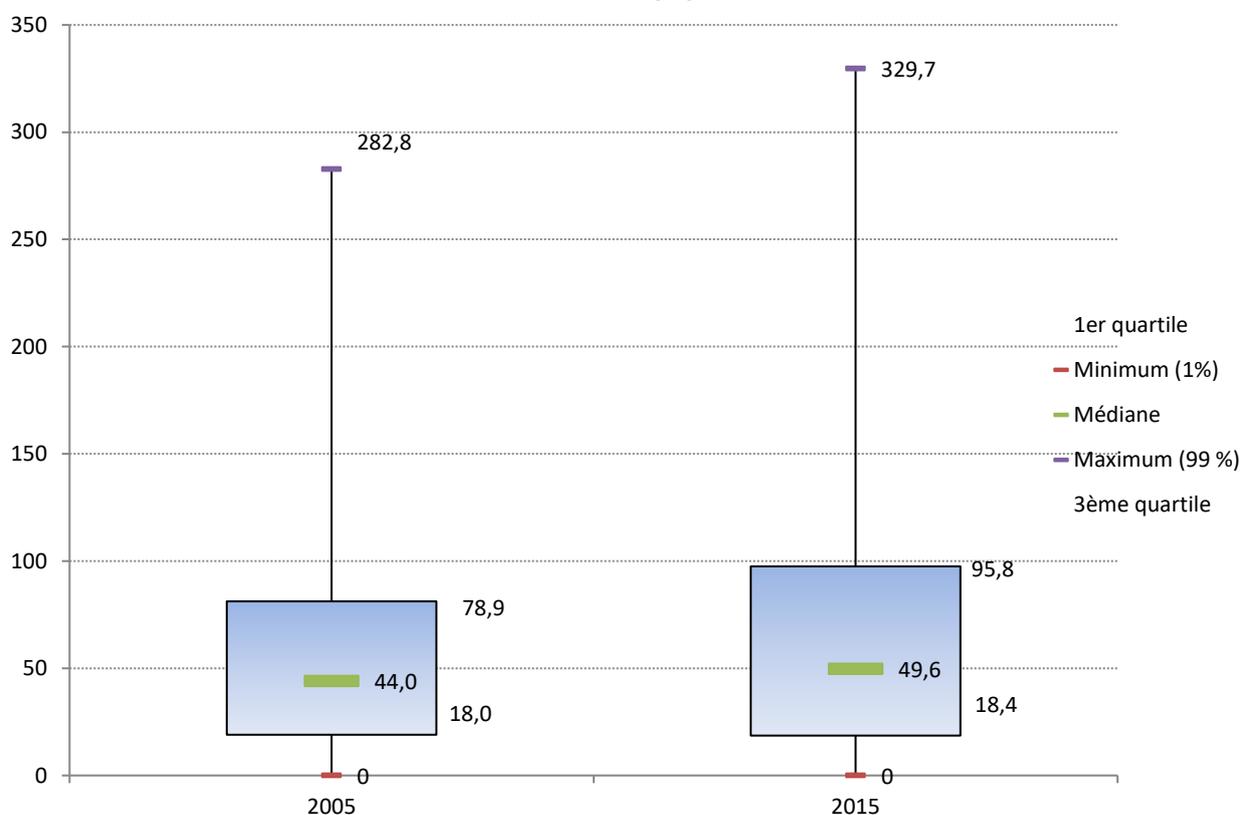
Il en résulte de plus grandes inégalités entre les exploitations au cours de la décennie :

- en 2015, les 20 % d'exploitations agricoles les plus petites détiennent 1,5 % de la superficie totale ; dix ans plus tôt, elles en détenaient 1,9 % ;
- 50 % des exploitations possèdent tout au plus 14,5 % de la superficie totale ; elles en possédaient 16,3 % dix ans plus tôt ;
- en 2015, les 10 % d'exploitations les plus importantes disposent de 33,4 % de la superficie totale, comme l'an passé.

Il en résulte une dispersion plus importante des tailles d'exploitation (graphique 4) : 50 % des exploitations mettent en valeur tout au plus 49,6 hectares, soit 5,6 hectares de plus qu'en 2005.

Les superficies des 50 % d'exploitations autour de la médiane – le rectangle ombré – sont plus dispersées en 2015 : un quart des exploitations exploitent plus de 95,8 hectares en 2015. Dix ans plus tôt, ce même quart d'exploitations disposaient de 78,9 hectares.

**GRAPHIQUE 4**  
**DISPERSION DES TAILLES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES MESUREES EN HA EN 2005 ET 2015**  
**FRANCE METROPOLITAINE**

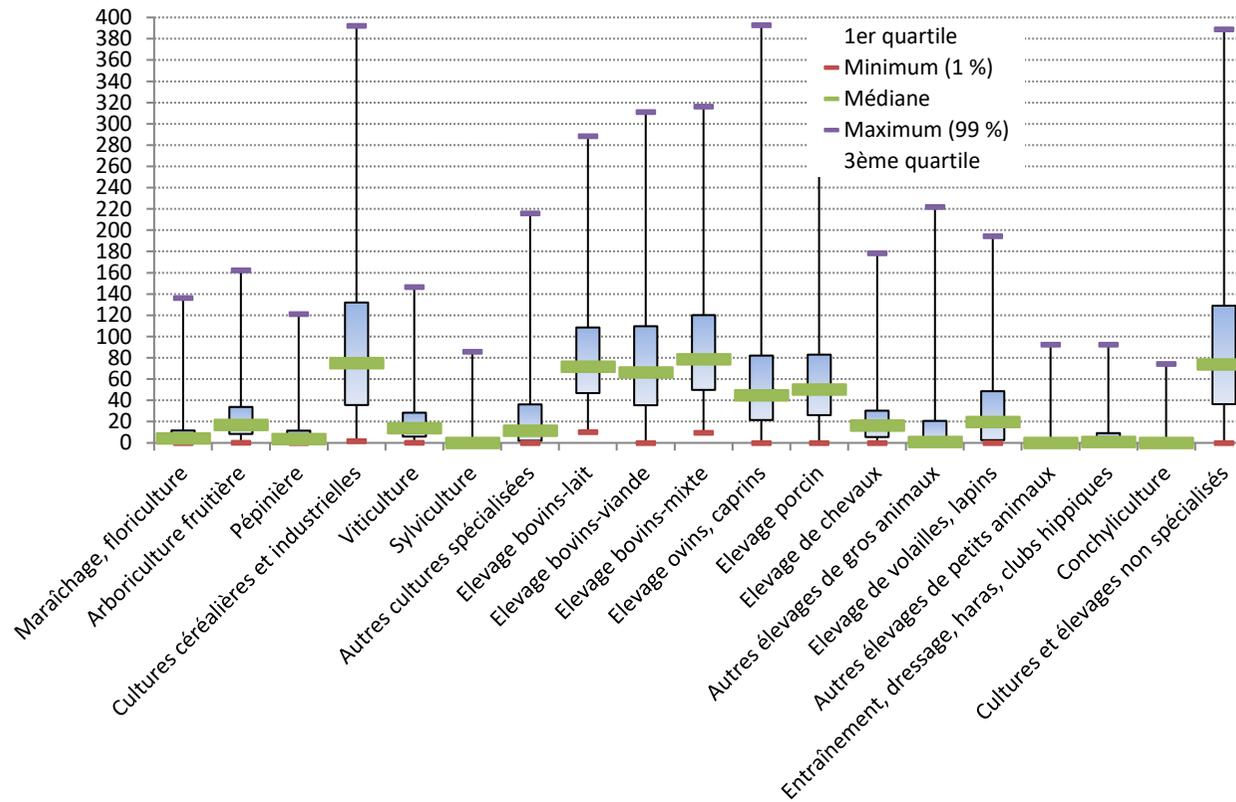


Source : MSA

L'agrandissement des superficies par exploitation traduit la modernisation de l'agriculture enclenchée dans les années 60. Cependant, selon l'activité agricole exercée, les exploitations n'ont pas la même superficie (graphique 5).

Les valeurs médianes ne suffisent pas à caractériser les différentes orientations de production. Ainsi les exploitations de cultures céréalières ou industrielles, l'élevage bovin à finalité lait ou viande et les exploitations en polyculture-élevage présentent des médianes de superficies relativement proches. Les productions se différencient pour les exploitations de taille supérieure à la médiane.

**GRAPHIQUE 5**  
**DISPERSION DES TAILLES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES MESUREES EN HA EN 2015**  
**PAR CATEGORIE DE RISQUE ATEXA - FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

## 1.4 - Toujours plus nombreuses, les exploitations et entreprises agricoles en société sont encore minoritaires

Depuis 2005, le nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles établies sous forme sociétaire ne cesse de progresser (tableau 2).

En 2015, 45 % des exploitations et des entreprises agricoles sont constituées en société et elles représentent environ 205 000 associés.

**TABLEAU 2**  
**EVOLUTION DES FORMES JURIDIQUES « SOCIETES » ET « NOM PERSONNEL »**  
**DES ENTREPRISES AGRICOLES DE 2005 A 2015 - FRANCE METROPOLITAINE**

Années	Nombre total d'exploitations ou d'entreprises relevant du domaine non-agricole	Dont nombre d'exploitations ou d'entreprises sous forme sociétaire	Part du nombre d'exploitations ou d'entreprises en société	Dont nombre d'exploitations ou d'entreprises en nom personnel	Part du nombre d'exploitations ou d'entreprises en nom personnel
2005	449 180	146 730	33%	302 311	67%
2006	437 114	148 949	34%	288 032	66%
2007	426 037	146 805	34%	279 100	66%
2008	417 052	149 632	36%	267 268	64%
2009	408 931	152 576	37%	256 196	63%
2010	400 134	155 212	39%	244 767	61%
2011	393 458	157 209	40%	236 105	60%
2012	387 646	159 699	41%	227 947	59%
2013	382 464	162 420	43%	220 044	57%
2014	377 418	165 025	44%	212 393	56%
2015	371 410	166 780	45%	204 630	55%

Source : MSA

La proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exerçant leur activité en société est en constante augmentation : 56 % en 2015, contre 55 % un an plus tôt (tableau 3).

Lorsqu'ils sont établis en société, les chefs choisissent l'EARL dans 38,3 % des cas, puis le GAEC dans 31,7 % des situations et 8,1 % des chefs exercent sur plusieurs exploitations.

Au cours de la précédente décennie, les chefs établis en société privilégiaient le GAEC (40,8 % des cas), puis l'EARL (34,7 % des situations) et la pluralité d'exploitations arrivait en 3<sup>e</sup> position (4,4 % des chefs en société).

Le GAEC pourrait avoir un regain d'intérêt de la part des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à double titre ; la constitution désormais possible du GAEC entre conjoints d'une part et l'application du principe de transparence des GAEC depuis 2015 pour l'obtention d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) d'autre part. En effet, ces aides ne peuvent bénéficier qu'aux seuls GAEC dits « totaux ». Les EARL sont exclues du dispositif.

A l'heure actuelle, le nombre de GAEC a progressé de + 0,4 % entre 2014 et 2015, tandis que le nombre d'EARL a quant à lui baissé de - 1 % sur la même période.

Pour l'heure, la pratique du métier d'agriculteur sous une forme sociétaire ne cesse de progresser car d'une part, parmi les chefs déjà en exercice en 2014, environ 3 900 sont passés d'une exploitation en nom personnel à une forme sociétaire tandis que 1 300 chefs faisaient la démarche inverse. D'autre part, parmi les nouveaux chefs d'exploitation, 51,8 % s'installent en société, contre 42,9 % chez les sortants.

**TABLEAU 3**  
**EVOLUTION DE LA FORME JURIDIQUE EN NOM PERSONNEL DE 2005 A 2015 -**  
**FRANCE METROPOLITAINE**

Années	Chefs d'exploitation ou d'entreprise en nom personnel	Total des chefs d'exploitation ou d'entreprise	Proportion de chefs en nom personnel
2005	307 373	547 114	56%
2006	292 555	534 891	55%
2007	279 101	423 119	53%
2008	267 270	513 615	52%
2009	256 196	505 106	51%
2010	244 770	496 354	49%
2011	236 108	489 218	48%
2012	227 948	483 815	47%
2013	220 044	478 692	46%
2014	212 394	473 862	45%
2015	204 631	467 591	44%

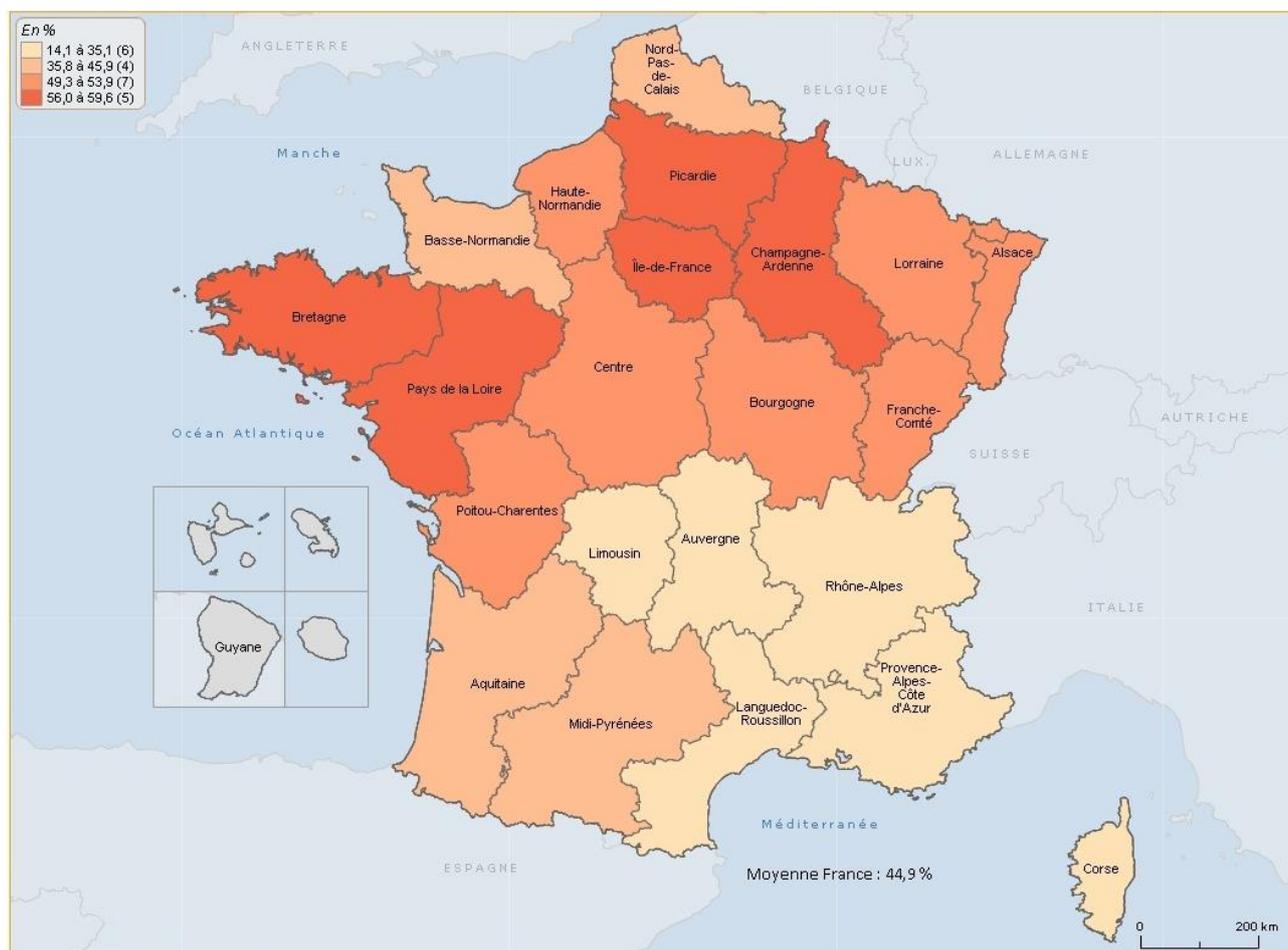
Source : MSA

Les exploitations ou entreprises agricoles constituées en société sont majoritaires dans la moitié nord de la France (carte 2).

Les régions où la proportion d'exploitation en société est la plus élevée sont la Champagne-Ardenne (59,6 %), la Bretagne (58,8 %) et les Pays-de-Loire (58,4 %).

A contrario, dans un grand quart sud-est et plus particulièrement sur le pourtour méditerranéen, les exploitations ou entreprises agricoles en société sont très minoritaires. Elles ne sont que 14,1 % en Corse, 28,8 % en région PACA et 31,8 % en Languedoc-Roussillon.

**CARTE 2**  
**PROPORTION D'EXPLOITATIONS OU D'ENTREPRISES SOUS FORME SOCIETAIRE**  
**PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

### 1.5 - Une exploitation sur huit a au moins un quart de son capital détenu par des associés qui ne travaillent pas sur l'exploitation

Toute exploitation ou entreprise agricole dirigée par un non-salarié, lorsqu'elle est constituée en société, comporte un ou plusieurs associés qui peuvent être considérés comme chefs d'exploitation ou d'entreprise dès lors qu'ils apportent des capitaux et participent à l'activité de l'exploitation ou de l'entreprise ou comme apporteurs de capitaux extérieurs s'ils ne le font pas.

Au cours de cette section, le capital non détenu par les chefs – autrement dit le capital détenu par les seuls apporteurs de capitaux – est appréhendé en totalisant par exploitation, l'ensemble des parts statutaires de chaque associé de l'exploitation ou de l'entreprise agricole. Si le total est égal à 100, cela signifie que tous les associés travaillent sur l'exploitation ou dans l'entreprise et apportent des capitaux ; dans le cas contraire, la différence entre 100 et le total correspond à la part de capital détenu par les seuls apporteurs de capitaux qui ne travaillent pas sur l'exploitation ou dans l'entreprise.

En 2005, 8% des exploitations avaient au moins un quart de leur capital détenu par des associés uniquement apporteurs de capitaux ; dix ans plus tard, 12,5 % des exploitations sont dans cette situation, soit en repli modéré par rapport à 2014 (13,9 %). Il s'agit d'un effet de la mise en œuvre

d'une mesure contenue dans l'article 9 de la loi de finance de la sécurité sociale pour l'année 2014 ; cette mesure prévoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la prise en compte des dividendes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en société et les revenus ou bénéfices distribués à certains membres de la famille associés non participant dans l'assiette de cotisations sociales pour la part excédant 10 % du capital social. Pour échapper à cette mesure, les exploitants concernés ont été contraints à modifier la structure capitaliste de leur entreprise.

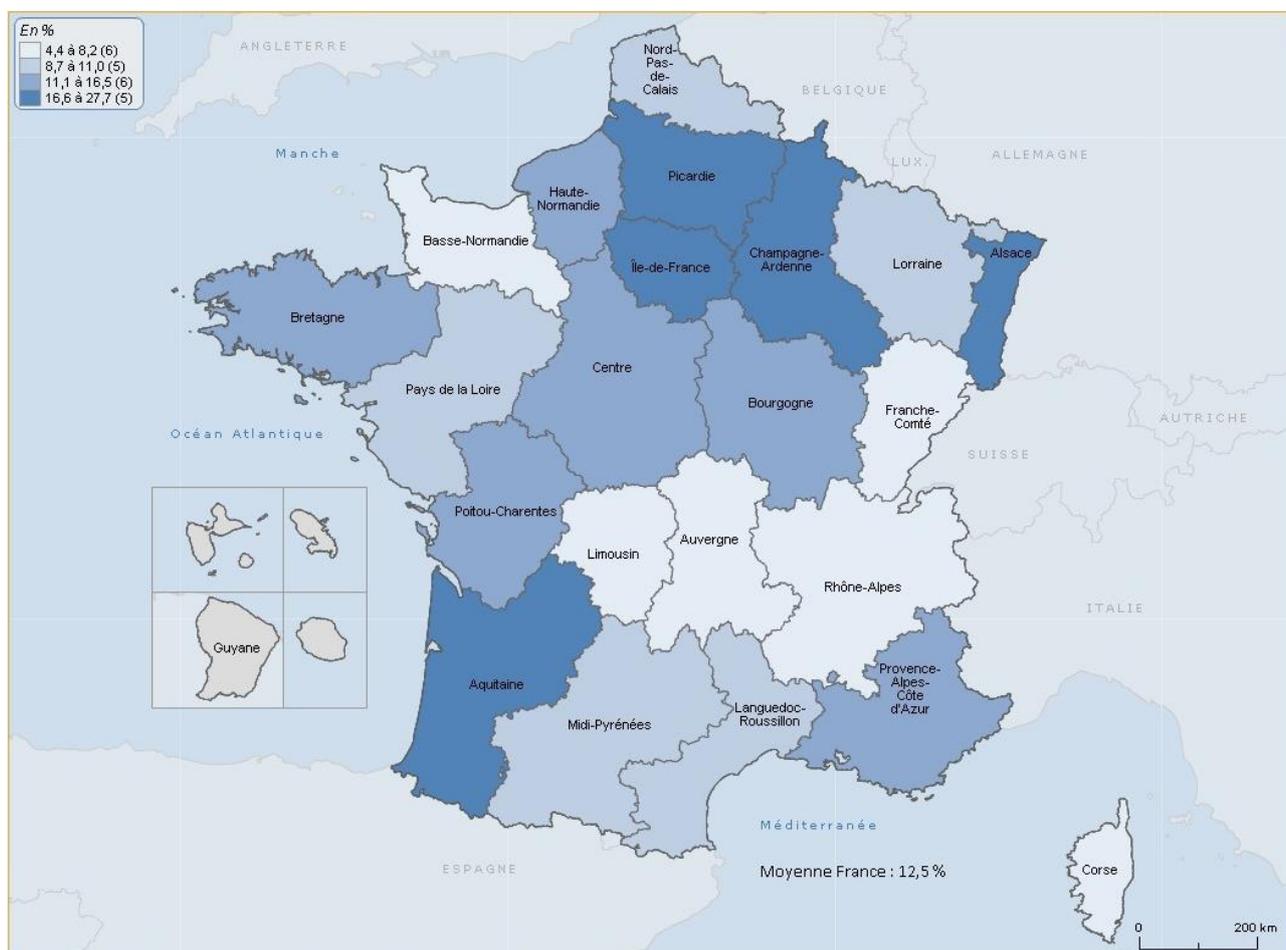
Les secteurs les plus concernés par les apporteurs de capitaux non participant sont la viticulture et l'élevage porcin : 21,3 % des exploitations ou des entreprises viticoles et une exploitation porcine sur cinq ont au moins 25 % de leur capital détenu par des associés apporteurs de capitaux. Les pépinières, les céréaliers et les arboriculteurs fruitiers complètent le palmarès (respectivement 19,1 %, 18,8 % et 17,6 % des exploitations/entreprises dont au moins 25 % du capital est détenu par des associés apporteurs de capitaux).

Dans les exploitations alsaciennes, champenoises-ardennaises, franciliennes et picardes, les associés apportant uniquement des capitaux sont proportionnellement plus présents ; la proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles dont au moins un quart du capital n'est pas détenu par les chefs actifs sur l'exploitation est maximale : 27,7 % en Alsace, 25,5 % en Champagne-Ardenne, 20,8 % en Ile-de-France et 18,2 % en Picardie en 2015.

A contrario, les exploitations/entreprises dont au moins un quart du capital est détenu par des associés uniquement apporteurs de capitaux sont peu nombreuses en Corse (4,4 % des exploitations corses), ou en Franche-Comté (5 % des exploitations francs-comtoises).

Télécharger les données au format Excel : 

**CARTE 3**  
**PROPORTION D'EXPLOITATIONS OU D'ENTREPRISES DONT AU MOINS 25 % DU CAPITAL**  
**EST DETENU PAR DE SEULS APORTEURS DE CAPITAUX**  
**PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

## 2 - DEMOGRAPHIE ET GEOGRAPHIE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

### 2.1 - Les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole diminuent à un niveau de même ampleur qu'en 2011

Au 1er janvier 2015, 467 591 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont dénombrés en France métropolitaine, un effectif en baisse de - 1,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (tableau 4). Cette baisse, légèrement supérieure à celle observée depuis 2012, résulte exclusivement d'une diminution de l'effectif d'exploitants agricoles, la population des chefs d'entreprise agricole progressant de + 0,3 % entre 2014 et 2015.

Quant aux effectifs de collaborateurs d'exploitation agricoles et d'aides familiaux, ils poursuivent leur importante érosion entre 2014 et 2015 : - 7,0 % pour les premiers et - 11,5 % pour les seconds.

**TABLEAU 4**  
**EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DES ACTIFS NON SALARIES AGRICOLES**  
**DE 2005 A 2015 -**  
**FRANCE METROPOLITAINE**

TYPE D'ACTIF NON SALARIE AGRICOLE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise</b>	547 114	534 891	523 119	513 615	505 106	496 354	489 218	483 815	478 692	473 862	467 591
<b>Evolution</b>	-	-2,2%	-2,2%	-1,8%	-1,7%	-1,7%	-1,4%	-1,1%	-1,1%	-1,00%	-1,30%
<b>Dont nombre de chefs d'exploitation</b>	514 035	501 004	488 166	477 194	467 503	458 586	451 308	445 793	440 921	438 476	432 116
<b>Evolution</b>	-	-2,5%	-2,6%	-2,2%	-2,0%	-1,9%	-1,6%	-1,2%	-1,1%	-0,60%	-1,50%
<b>Dont nombre de chefs d'entreprise</b>	33 079	33 887	34 953	36 421	37 603	37 768	37 910	38 022	37 771	35 386	35 475
<b>Evolution</b>	-	2,4%	3,1%	4,2%	3,2%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,7%	-6,30%	0,30%
<b>Nombre d'aides familiaux</b>	9 456	8 676	7 798	7 231	6 561	5 562	5 477	4 963	4 586	4 103	3 630
<b>Evolution</b>	-	-8,2%	-10,1%	-7,3%	-9,3%	-15,2%	-1,5%	-9,4%	-7,6%	-10,60%	-11,50%
<b>Nombre de conjoints</b>	75 595	67 642	60 882	55 179	49 804	46 780	43 968	41 324	38 884	35 967	33 450
<b>Evolution</b>	-	-10,5%	-10,0%	-9,4%	-9,7%	-6,1%	-6,0%	-6,0%	-5,9%	-7,50%	-7,00%

Source MSA, France hors DOM

Parmi les 467 591 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 430 800 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent une activité réputée agricole au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, à l'exception des cultures marines et des activités forestières et sont redevables d'une cotisation au titre de l'Amexa.

En 2015, 17 875 nouveaux cotisants en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise ont fait leur entrée au régime des non-salariés agricole ; 24 146 individus en sont sortis, soit un taux de remplacement des départs en repli à 74 %.

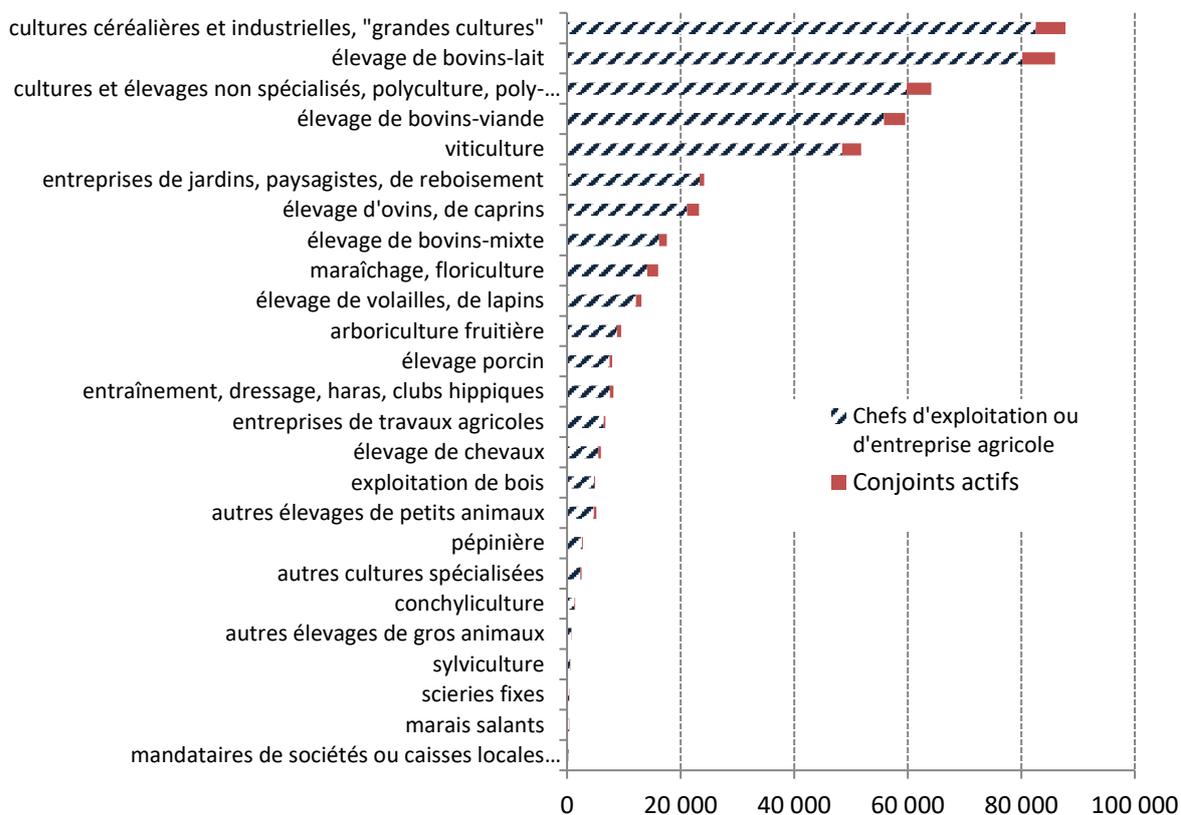
Depuis 2008, les taux de remplacement des cotisants actifs dans le régime des non-salariés sont supérieurs à 70 %, alors qu'ils étaient proches de 60 % les années antérieures. Le recul important des départs en retraite depuis 2009 résulte de deux phénomènes : la quasi-disparition de la mesure permettant les départs d'exploitants avant 60 ans, et la mise en œuvre de la réforme des retraites 2010. Les mouvements affectant les départs en retraite occasionnent un recul concomitant des installations, mais d'une plus faible ampleur. Le taux de remplacement s'en est trouvé amélioré.

D'une année sur l'autre, le changement d'activité dominante (déterminée par les catégories de risque Atexa<sup>2</sup>) est marginal et concerne 0,5 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. L'évolution des effectifs de chaque secteur provient donc du différentiel entrants/sortants observé dans chacun des secteurs d'activité.

Comme l'an passé, en 2015, les grandes cultures concentrent le plus grand nombre de chefs et de conjoints, respectivement 82 600 chefs (17,7 % des chefs) et 5 200 conjoints (15,4 % des conjoints) (graphique 6).

Les activités « bovins-lait » et « polyculture-élevage complètent le trio de tête : l'élevage laitier occupe environ 80 200 chefs (17,2 % des chefs d'exploitation) et près de 5 800 conjoints (17,2 % des conjoints actifs sur l'exploitation) ; environ 59 900 chefs (12,8 % des chefs) et 4 300 conjoints (12,7 % des conjoints) se consacrent à la polyculture associée à de l'élevage.

**GRAPHIQUE 6**  
**EFFECTIFS DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DE CONJOINTS DE CHEFS D'EXPLOITATION**  
**OU D'ENTREPRISE AGRICOLE SELON LA CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2015**  
**FRANCE METROPOLITAINE<sup>3</sup>**



Source : MSA

<sup>2</sup> Il s'agit d'une nomenclature associée au niveau de risque en accidents du travail pour les non-salariés agricoles.

<sup>3</sup> Dans les départements d'Alsace-Moselle, dont les chefs ne sont pas couverts en accident du travail par l'Atexa, le code Atexa a été reconstitué à l'aide du code APE issu de la nomenclature NAF.

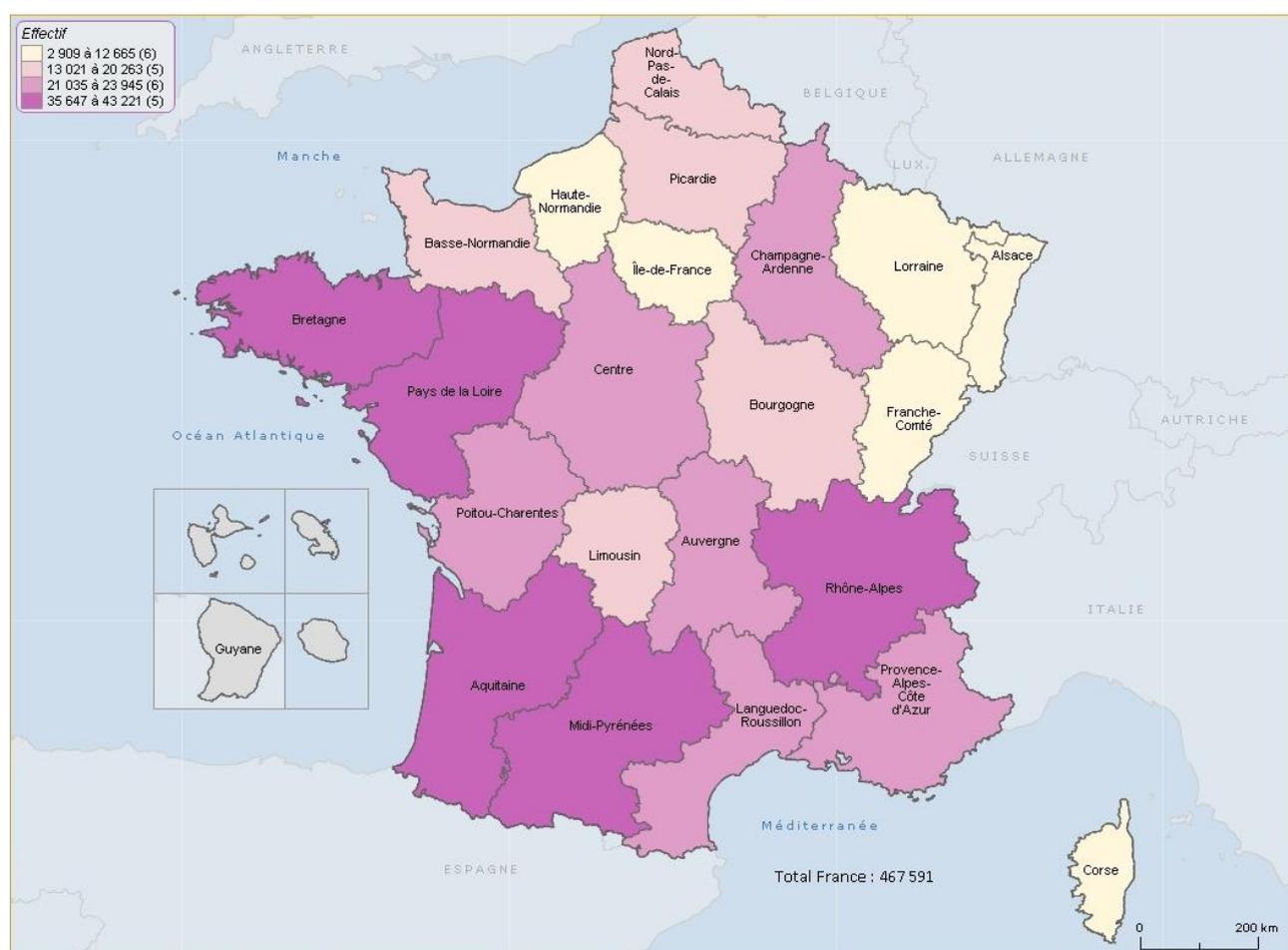
## 2.2 - Quatre régions rassemblent plus du tiers des exploitants et des chefs d'entreprise agricole en métropole

Première région comptant le plus de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, Midi-Pyrénées accueille plus de 43 200 chefs en 2015 ; les régions Pays-de-Loire, Bretagne et Rhône-Alpes clôturent le quatuor avec respectivement 40 200, 38 800 et 37 800 chefs (carte 4).

A contrario, Corse, Ile-de-France et Alsace sont les régions qui dénombrent le moins d'exploitants et d'entrepreneurs agricole sur leur territoire (respectivement 2 900, 7 400 et 8 700 chefs en 2015).

En dix ans, la répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole a très peu changé (carte 5) : les régions accueillant le plus de chefs aujourd'hui étaient déjà celles d'hier ; il en est de même pour les régions comptant le moins d'agriculteurs.

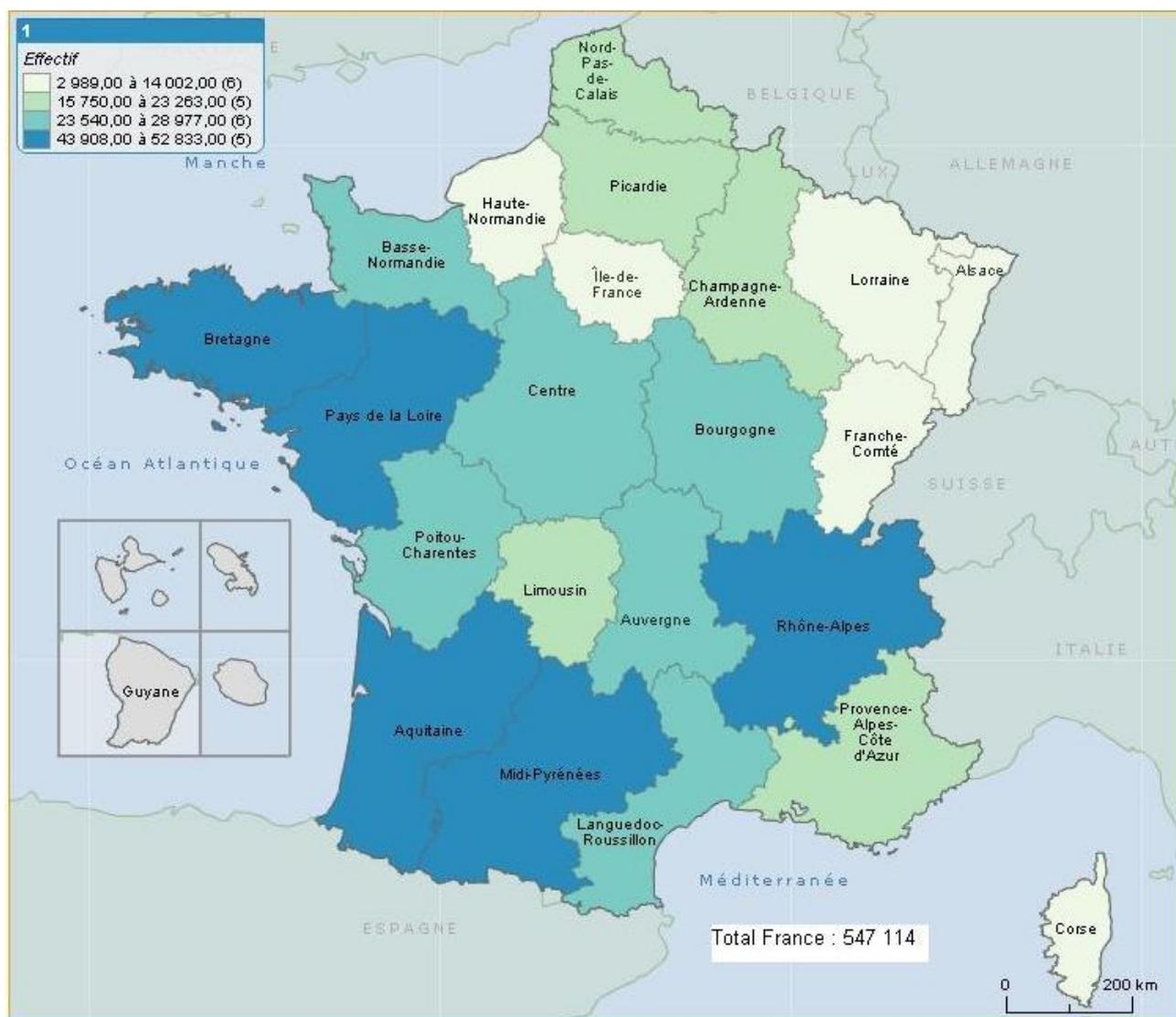
**CARTE 4**  
**NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

**CARTE 5**  
**NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE PAR REGION EN 2005**



© Géoclip 2012 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

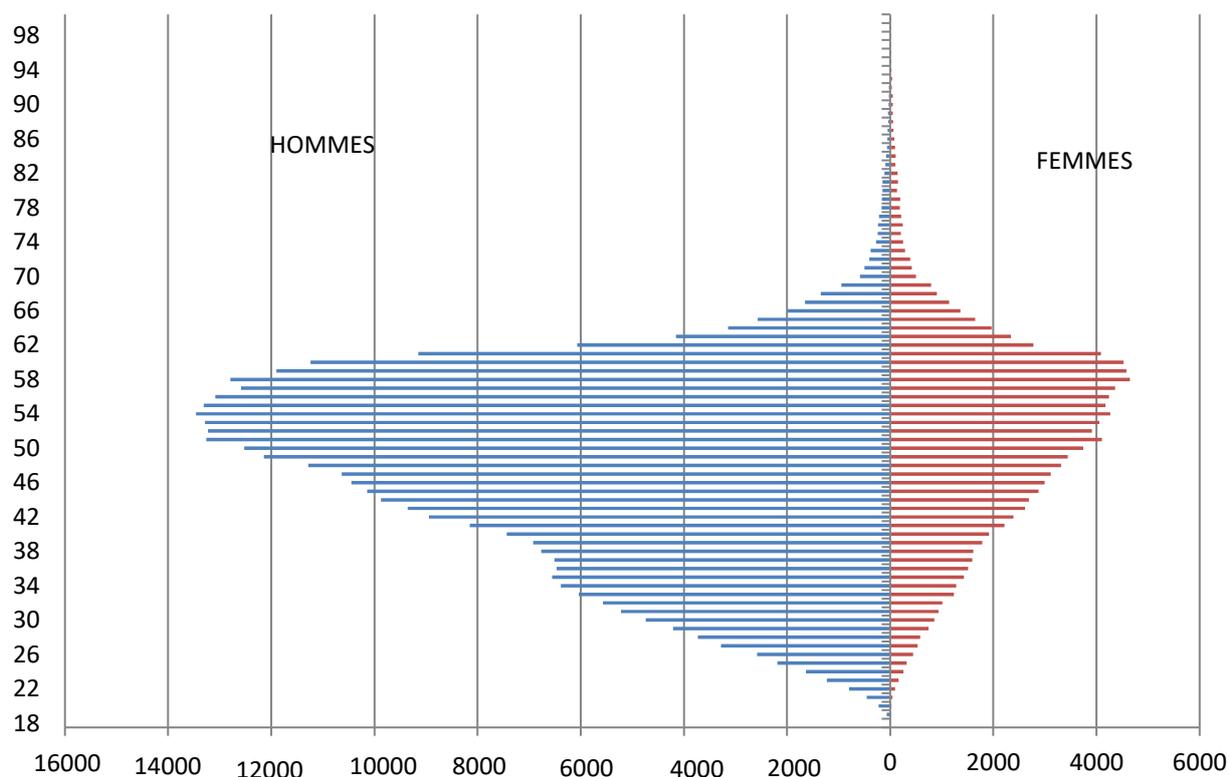
### 2.3 - Hommes ou femmes, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole progresse toujours

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 48,9 ans en 2015, contre 48,7 ans l'an passé. Il est à la hausse tant pour les hommes (48,0 ans) que pour les femmes (51,6 ans).

Le transfert entre époux – la possibilité pour les conjoints de prendre la direction de l'exploitation lorsque le chef part à la retraite –, bien que de moins en moins fréquent, influence significativement l'âge des cheffes alors que l'impact est quasi nul côté masculin. L'âge moyen des femmes s'élève à 50,2 ans en l'absence d'une installation hors transfert entre époux et à 61,2 ans dans le cas contraire.

La morphologie de la pyramide des âges des chefs est inchangée depuis plusieurs années : la classe d'âge la plus représentée est celle des 50-55 ans pour les hommes et des 56-60 ans pour les femmes (graphique 7).

**GRAPHIQUE 7**  
**PYRAMIDE DES AGES DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE EN 2015**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



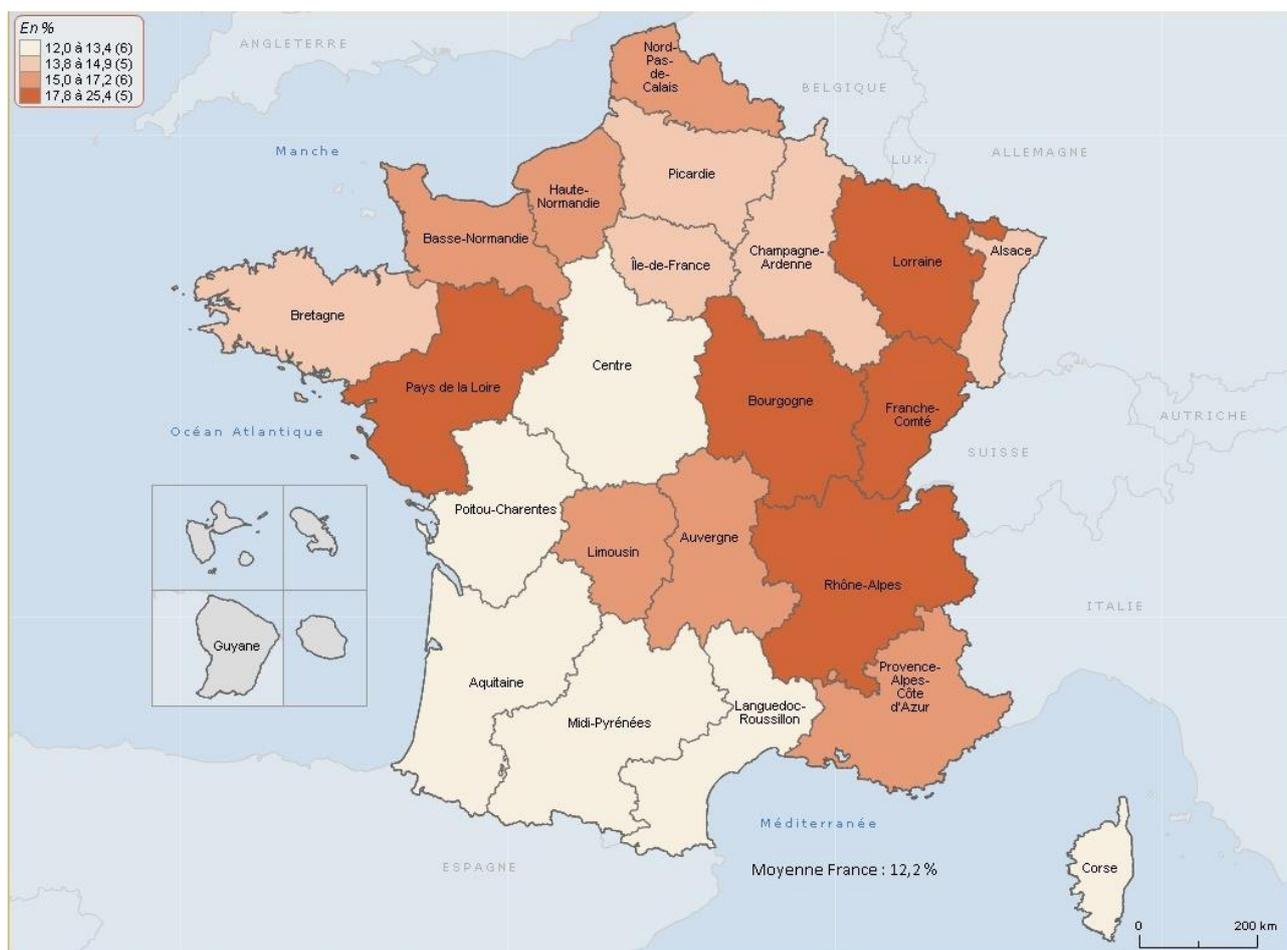
Source : MSA

Depuis déjà cinq ans, la proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans diminuait à raison de - 0,1 point par an. Depuis 2014, elle se stabilise à 12,2 %

En Franche-Comté, un quart des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont moins de 35 ans ; en Lorraine, ils sont 19 % dans ce cas et environ 18 % en Rhône-Alpes (carte 6).

A contrario, en Aquitaine, Corse, ou région Centre, un exploitant/entrepreneur agricole sur huit a moins de 36,5 ans.

**CARTE 6**  
**PROPORTION D'EXPLOITANTS OU D'ENTREPRENEURS AGRICOLES DE MOINS DE 35 ANS PAR REGION EN 2015**



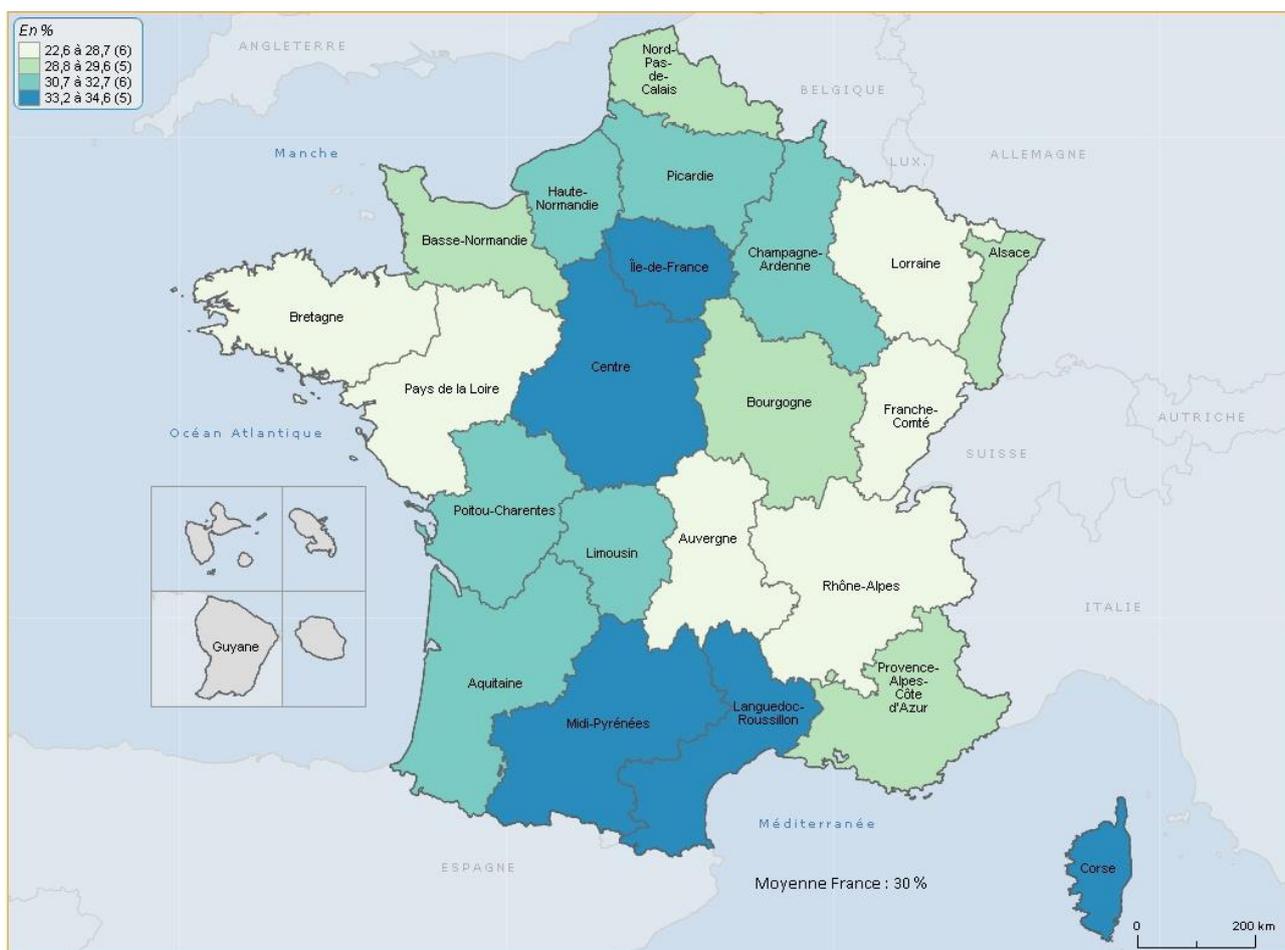
© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

Si la proportion de chefs de moins de 35 ans se stabilise, en revanche, la proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de plus de 55 ans dans l'ensemble des chefs progresse toujours (carte 7) : 30 % en 2015 contre 28,9 % en 2014 ; ils représentaient près de 23 % des chefs dix ans plus tôt.

En Corse, en Ile-de-France et en région Centre, plus d'un tiers des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole a plus de 55 ans. C'est la Franche-Comté qui détient la proportion de chefs de plus de 55 ans la plus faible (22,6 % des chefs), suivie par la région Pays-de-Loire (25,3 %) et la Bretagne (26 %).

**CARTE 7**  
**PROPORTION D'EXPLOITANTS OU D'ENTREPRENEURS AGRICOLES DE PLUS DE 55 ANS PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

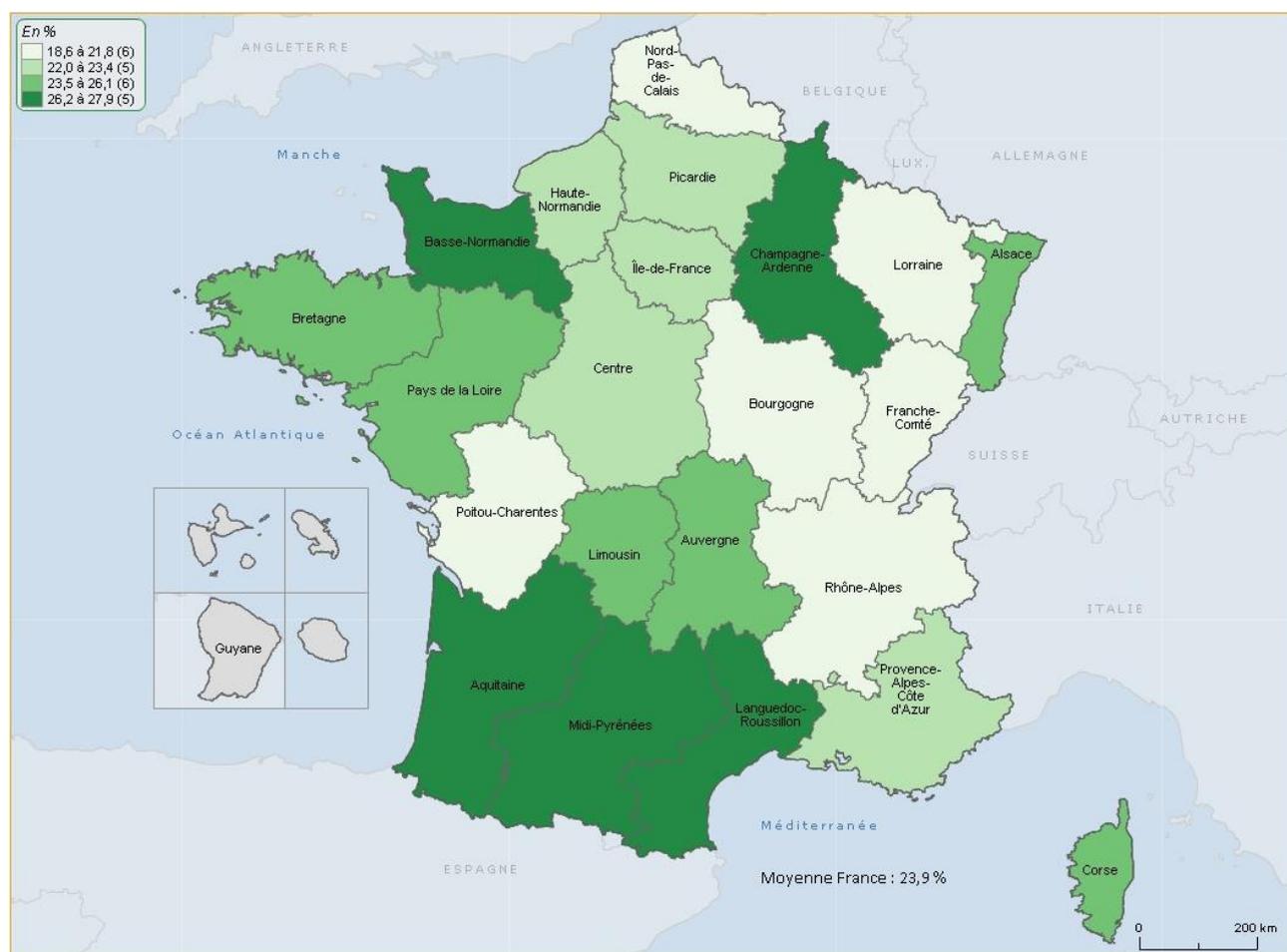
## 2.4 - Près d'un quart des chefs sont des cheffes

En 2015, 23,9 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont des femmes, une proportion stable depuis plus de dix ans (carte 8).

La proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole féminins est maximale en Champagne-Ardenne (27,9 % des chefs sont des femmes en 2015), Midi-Pyrénées (26,8 %) ; en Aquitaine, Bretagne, Basse-Normandie ou Languedoc-Roussillon la proportion de cheffes oscille entre 26,1 et 26,3 %.

A l'opposé, la proportion de cheffes est minimale en Franche-Comté, et Bourgogne (respectivement 18,6 % et 19,7 %) et concerne un chef sur 5 en Lorraine et Rhône-Alpes.

**CARTE 8**  
**PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES CHEFS D'EXPLOITATION**  
**OU D'ENTREPRISE AGRICOLE PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

En 2015, 33 400 conjoints sont actifs sur l'exploitation ou dans l'entreprise en tant que collaborateurs d'exploitation ou de conjoints participant aux travaux<sup>4</sup> ; ce sont des femmes dans 85 % des situations (graphique 8).

Comme en 2014, 31,5 % des collaboratrices d'exploitation sont âgées de 55 à 59 ans, la classe d'âge la plus fournie de cette population ; 20,2 % des collaboratrices d'exploitation ont au moins 60 ans, soit 2 points de plus que l'an passé.

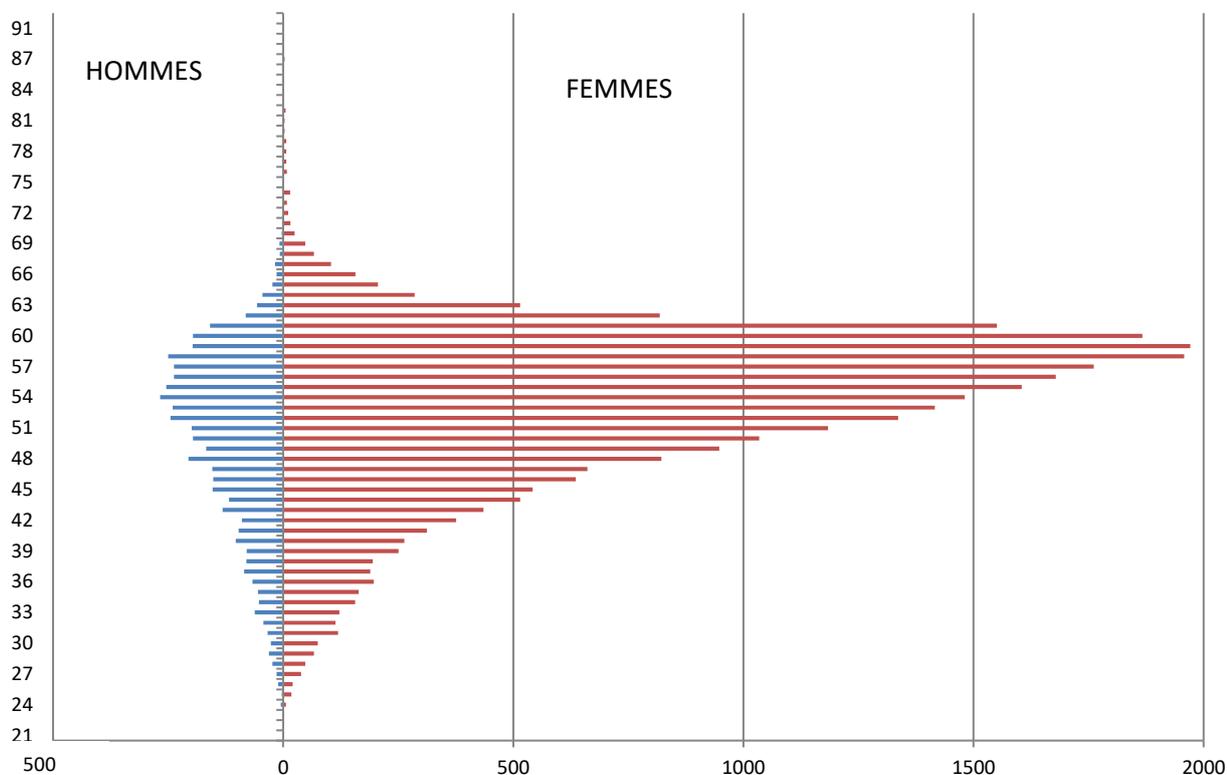
Parmi les collaborateurs d'exploitation, la classe d'âge des 50-54 est la plus importante puisqu'elle regroupe 23 % de l'ensemble des collaborateurs masculins ; la classe d'âge des 60 ans et plus en représente 12,5 %, soit près de 3 points de plus qu'en 2014.

Quant à la classe d'âge des 40-60 ans, elle concentre 74 % des effectifs chez les hommes et 73,5 % chez les femmes.

<sup>4</sup> Attention, les « collaboratrices d'exploitation » et les « conjointes participant aux travaux » ne doivent pas être confondues avec les « conjointes » ; ces dernières ont cette appellation uniquement de par leur lien de parenté avec le chef et elles ne travaillent pas sur l'exploitation. En revanche, les collaboratrices d'exploitation ou les conjointes participant aux travaux, hormis leur lien de parenté avec le chef, travaillent sur l'exploitation et s'ouvrent des droits à la retraite.

Depuis 2010, l'effectif de conjoints se raréfie à raison de - 6 % par an ; depuis 2013, le recul des effectifs est plus marqué pour atteindre - 7,0 % entre 2014 et 2015.

**GRAPHIQUE 8**  
**PYRAMIDE DES AGES DES COLLABORATEURS D'EXPLOITATION EN 2015**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

### 3 - EXERCICE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

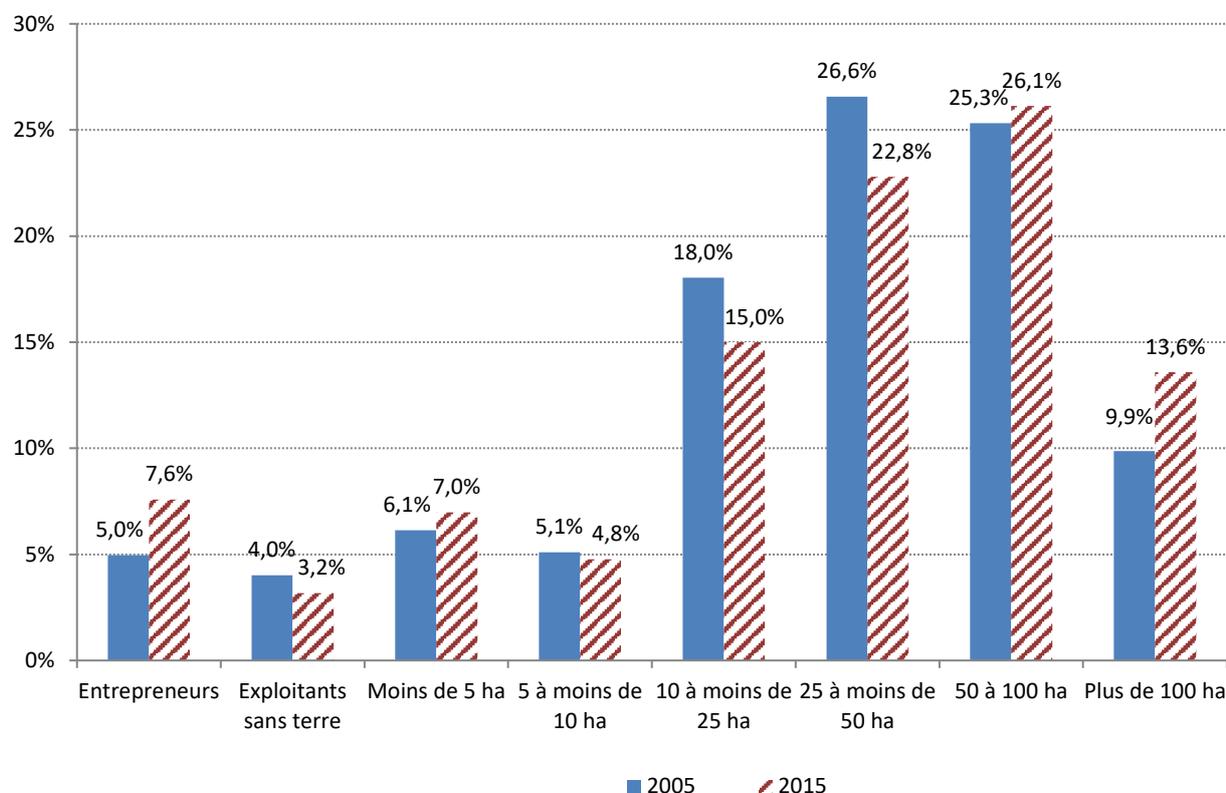
#### 3.1 - La superficie moyenne par exploitant progresse encore

L'ensemble des chefs d'exploitation agricole – exclusion faite des entrepreneurs agricoles et des seuls apporteurs de capitaux – exploitent une superficie de 23,6 millions d'hectares en 2015, stable par rapport à l'année précédente.

La superficie moyenne exploitée par chef progresse encore pour atteindre 54,6 hectares en 2015.

La proportion d'exploitants en hors-sol sans terres ainsi que la part des exploitants mettant en valeur entre 10 et 50 hectares diminuent (graphique 9). En revanche, la proportion d'entrepreneurs sans terres agricoles ainsi que celle des exploitants mettant en valeur des superficies supérieures à 50 hectares ne cessent de progresser.

**GRAPHIQUE 9**  
**REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE**  
**SELON LA SUPERFICIE EXPLOITEE EN 2005 ET EN 2015 (EN %)**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

Les inégalités de partage de la superficie totale exploitée en 2015 sont de même ampleur que celles constatées dix ans plus tôt :

- 20 % des chefs d'exploitation ayant les plus petites superficies mettent en valeur moins de 2 % de la superficie totale ;
- 80 % des exploitants mettent en valeur la moitié de la superficie totale ;
- 10 % des chefs d'exploitation ayant les plus grandes superficies se partagent 31 % de la superficie totale exploitée.

En 2015, moins de 37 % de la superficie totale exploitée le sont par des exploitations en nom personnel (tableau 5) ; chaque année, la part des exploitations en nom personnel s'érode à raison 1,2 à 1,3 point par an.

Par contre, les exploitations constituées en EARL et les pluralités d'exploitation grignotent des parts de superficie depuis plusieurs années ; en 2015, les EARL détiennent 25,3 % de la superficie totale exploitée tandis que les multi-entreprises en possèdent 11,4 %.

**TABLEAU 5**  
**EVOLUTION DE LA SUPERFICIE D'EXPLOITATION PAR FORME JURIDIQUE EN 2015, 2014 ET 2013**  
**FRANCE METROPOLITAINE**

Forme juridique de l'exploitation	2015 Superficie d'exploitation en ha	Structure en %	2014 Superficie d'exploitation en ha	Structure en %	2013 Superficie d'exploitation en ha	Structure en %
Entreprises en nom personnel	8 732 529	36,8%	9 050 478	38,1%	9 357 836	39,3%
Membre de GAEC	5 048 844	21,3%	4 977 878	20,9%	5 026 557	21,1%
Membre d'EARL	6 005 076	25,3%	5 999 645	25,2%	5 894 837	24,8%
Membre d'une SCEA	936 237	3,9%	913 581	3,8%	879 975	3,7%
Membre d'un GFA	13 970	0,1%	13 286	0,1%	12 946	0,1%
Membre d'une SA/SARL	86 100	0,4%	84 156	0,4%	75 372	0,3%
Membre d'une société de fait (y compris indivision)	93 827	0,4%	98 797	0,4%	105 348	0,4%
Membre d'une autre société	93 515	0,4%	95 332	0,4%	98 391	0,4%
Pluralité d'entreprises	2 704 792	11,4%	2 538 751	10,7%	2 341 640	9,8%
TOTAUX	23 714 890	100,0%	23 771 906	100,0%	23 792 902	100,0%

Source : MSA

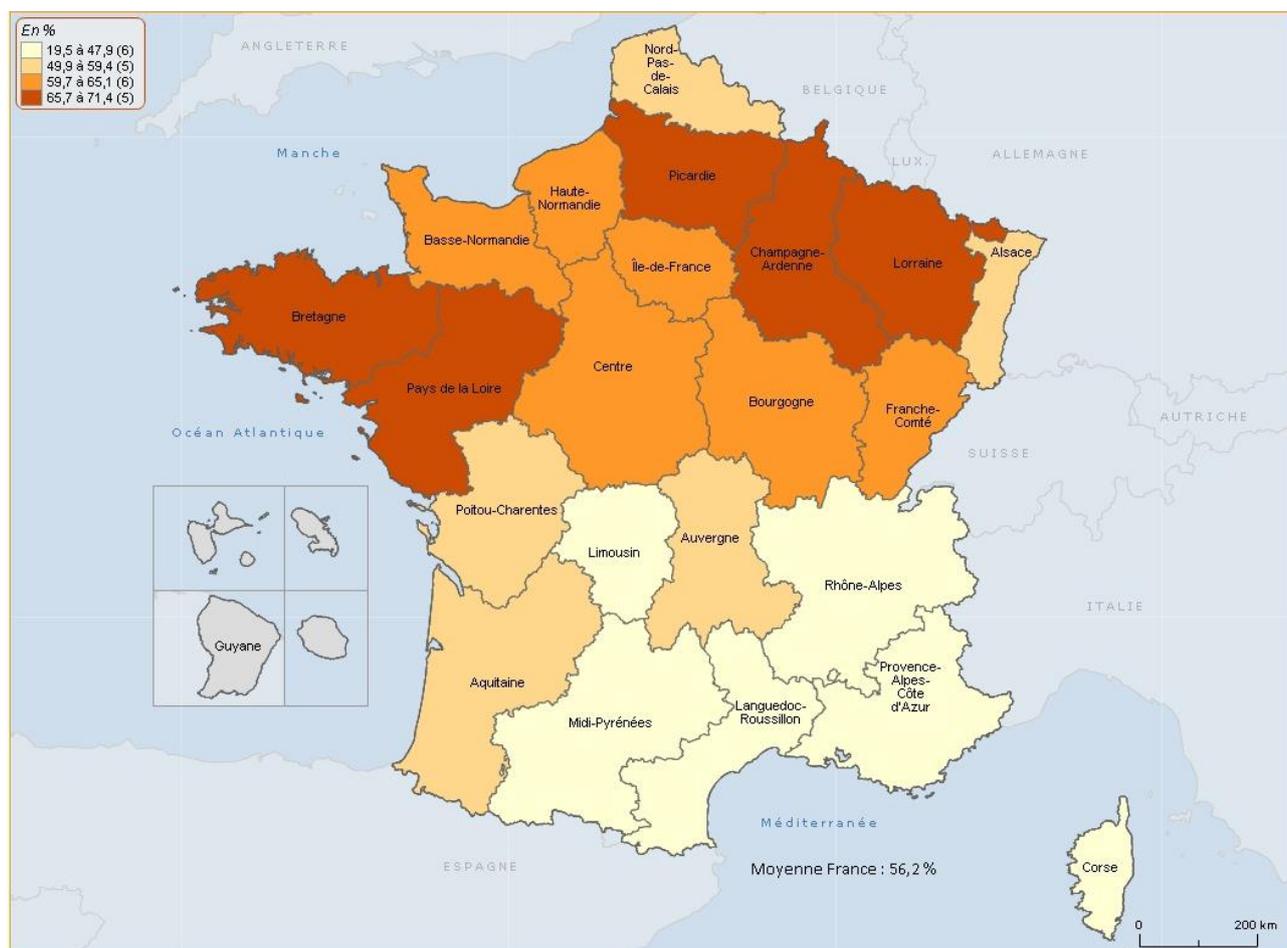
### **3.2 - Les chefs exercent majoritairement leur activité en société au nord de la Loire et en nom personnel au sud**

En 2015, 56,2 % des exploitants et des chefs d'entreprise exercent leur activité en société ; cette proportion ne cesse d'augmenter au fil des ans, à raison de un point par an en moyenne (55,2 % en 2014). Toutefois, en prenant en considération l'entité « exploitation » ou « entreprise », les formes sociétaires sont encore minoritaires avec 44,4 % en 2015.

L'agriculteur ou l'entrepreneur agricole exerce majoritairement son métier en compagnie d'associés dès lors qu'il se trouve au nord de la Loire (carte 9). En Pays-de-Loire ou en Bretagne, plus de sept exploitants/entrepreneurs sur dix exercent leur activité agricole en société ; ils sont plus des deux tiers dans ce cas en Champagne-Ardenne.

A contrario, au sud de la Loire, les chefs travaillent majoritairement dans des exploitations ou des entreprises individuelles en nom personnel, de manière très marquée sur le pourtour méditerranéen. Ainsi, en Corse, quatre exploitants sur cinq travaillent dans une structure individuelle ; la proportion atteint 63 % en Languedoc-Roussillon et 62 % en PACA.

**CARTE 9**  
**PROPORTION DES EXPLOITANTS ET DES CHEFS D'ENTREPRISE AGRICOLE SOUS FORME SOCIETAIRE**  
**PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

### 3.3 - L'activité agricole reste très majoritairement exclusive

Environ 84 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité de manière exclusive en 2015 ; ils étaient 86 % dans cette situation dix ans plus tôt.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole A TITRE EXCLUSIF est un mono-actif : il déclare exercer une seule activité et cette activité est de nature agricole.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole A TITRE PRINCIPAL est un pluriactif : il déclare exercer plusieurs activités mais l'activité principale est agricole ; l'autre activité est secondaire, salariée ou non, agricole ou non.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole A TITRE SECONDAIRE est un pluriactif : il déclare exercer plusieurs activités mais l'activité principale n'est pas agricole ; l'activité secondaire est agricole et à ce titre, une cotisation de solidarité est versée à la MSA.

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole est PLURIACTIF s'il exerce une activité agricole à titre principal ou secondaire.

Entre 2005 et 2015, l'activité agricole exclusive ou principale a diminué au profit de l'activité agricole secondaire.

En volume, en dix ans, les effectifs d'exploitants et d'entrepreneurs agricoles à titre exclusif ont diminué de - 16,5 %, ceux exerçant leur activité agricole à titre principal de - 11,7 %. Quant aux effectifs de chefs à titre secondaire, ils ont progressé de + 5,2 % sur la période ; cette hausse est en partie imputable aux installations de nouveaux chefs de plus de 40 ans qui entament une seconde moitié de carrière professionnelle en conservant des revenus principaux non agricoles.

De facto, la pluriactivité des chefs a progressé au cours de la décennie : 14,1 % en 2005 et 16,1 % dix ans plus tard.

En 2015, parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, le taux de pluriactivité des femmes est plus élevé que celui des hommes : 18,6 % pour les premières et 15,3 % pour les seconds. Dix ans plus tôt, la parité hommes/femmes était de mise avec 14,1 %.

Le taux de pluriactivité a progressé au cours de la décennie, quelle que soit la classe d'âge du chef. Les plus fortes hausses de la pluriactivité concernent les plus de 65 ans (+ 8,4 points entre 2005 et 2015), les 36-40 ans (+ 3,1 points) et les 31-35 ans (+ 2,8 points). En revanche, pour les 46-55 ans et les moins de 26 ans, le taux de pluriactivité augmente très modestement (+ 0,6 point en dix ans).

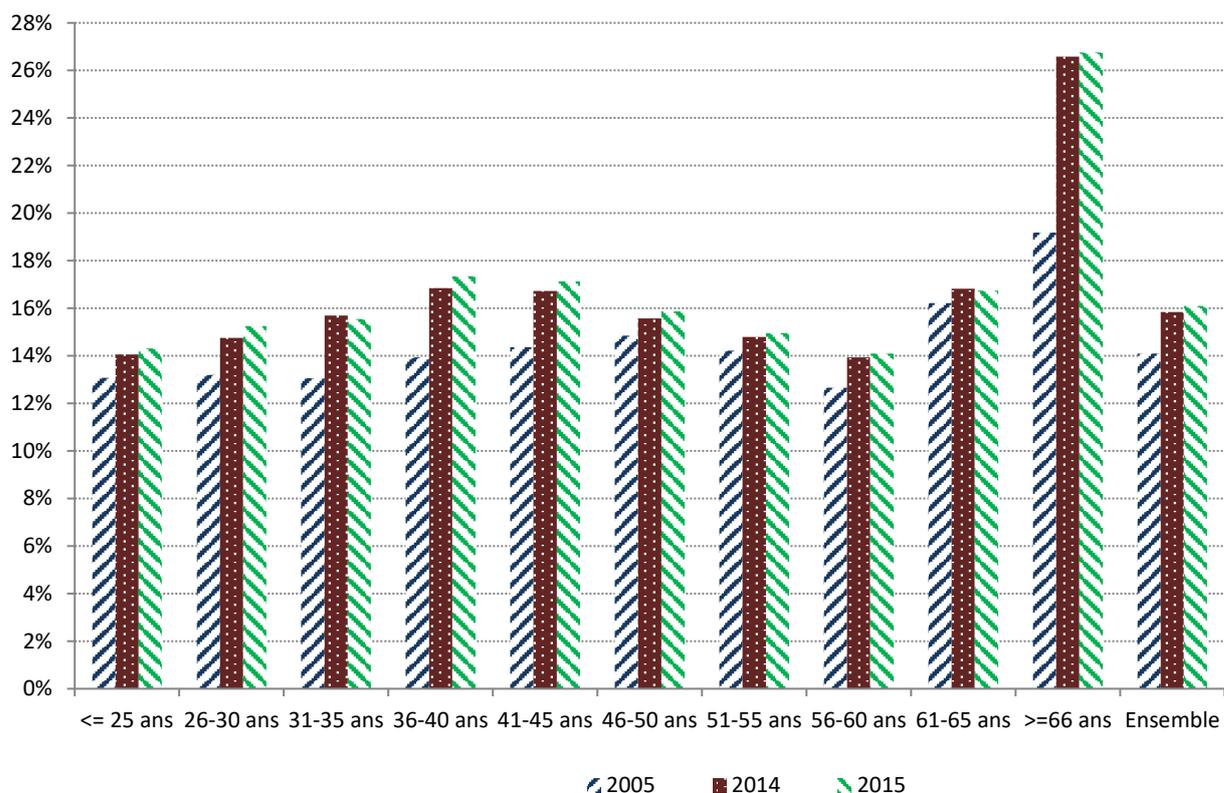
Comme l'an passé, les chefs de groupements fonciers agricoles, de SCEA ou de sociétés de fait sont davantage pluriactifs que ceux des autres formes sociétaires : en 2015, 42,2 % des chefs sont pluriactifs lorsqu'ils sont en GFA, 30,8 % quand ils sont en SCEA et 23,8 % dans le cas d'une société de fait.

Quant aux orientations de production, certaines sont plus enclines à la pluriactivité. Dans le secteur céréalier, 27,4 % des chefs sont pluriactifs ; 21,4 % des chefs le sont dans la filière équine et 20,4 % des chefs en viticulture.

**Télécharger les données au format Excel :**



**GRAPHIQUE 10**  
**TAUX DE PLURIACTIVITE DES CHEFS PAR CLASSE D'AGE ENTRE 2005 ET 2015**



Source : MSA

### 3.4 - Près de 22 % des exploitants ou entrepreneurs ont changé de forme juridique au cours de la dernière décade

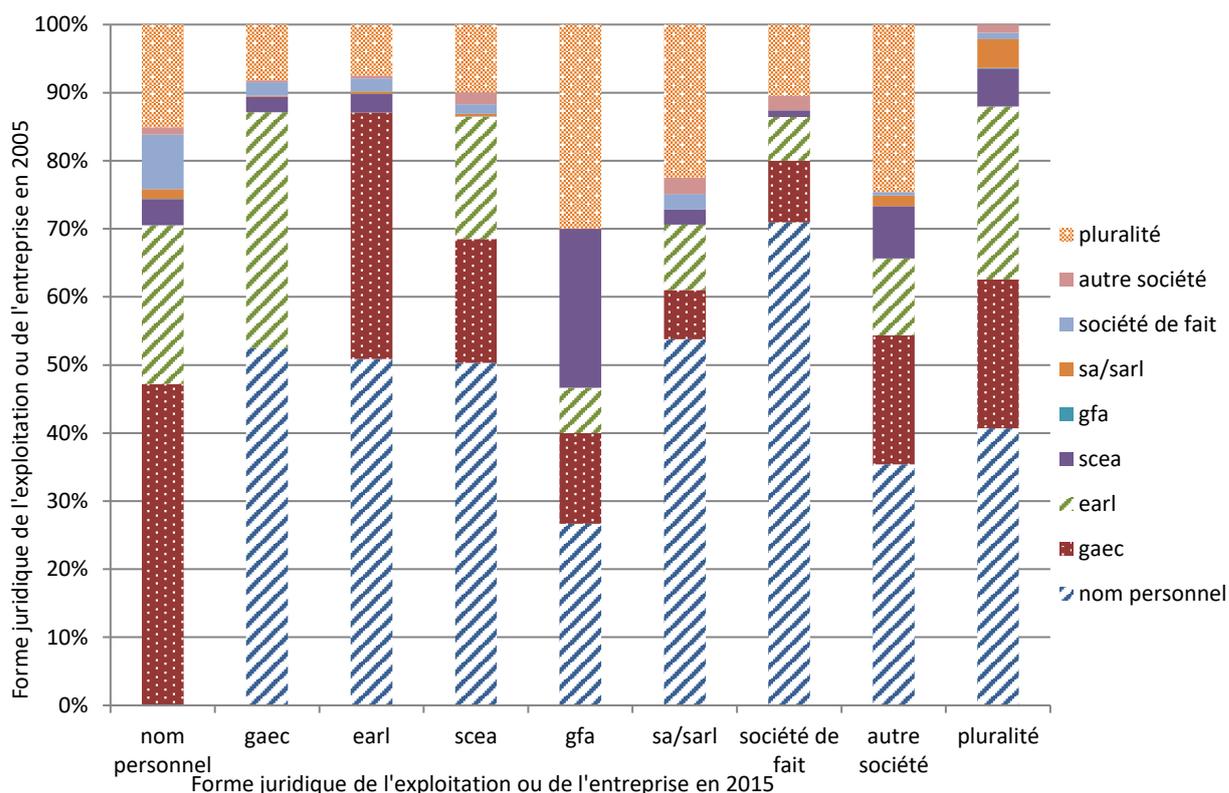
Parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole présents sur la décennie 2005-2015, 21,6 % ont changé de forme juridique en cours de période, ce qui représente environ 51 000 mouvements (graphique 11).

Ces mouvements sont constitués de passages d'une forme individuelle d'exploitation en nom personnel à une EARL (18,4 % des mouvements), d'une forme individuelle à un Gaec (10,4 %), d'une permutation Gaec/EARL ou l'inverse (20 % des changements). Quant à la pluralité d'exploitation, elle gagne du terrain puisque désormais 22,9 % des changements se font à son profit, et ce quelle que soit la forme de l'exploitation adoptée dix ans plus tôt.

Par ailleurs, 10,3 % des modifications de forme juridique effectuées sont des retours à une exploitation ou une entreprise agricole individuelle en nom personnel.

**LECTURE :** Parmi les chefs en EARL en 2015, qui étaient également présents en 2005, et dont la forme juridique a changé, 50 % des chefs étaient à la tête d'une exploitation ou entreprise agricole en nom personnel et 37 % étaient membres d'un Gaec dix ans plus tôt.

**GRAPHIQUE 11**  
**CHANGEMENTS DE FORME JURIDIQUE ENTRE 2005 ET 2015**



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

## 4 - ENTREES ET SORTIES DU METIER DE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

### 4.1 - Les effectifs de chefs augmentent dans les centres équestres et les entreprises de service, contrairement à l'agriculture traditionnelle

Hormis la filière équine, les entreprises de services et les paysagistes, toutes les activités agricoles sont impactées par la baisse des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles (tableau 6).

Les filières les plus touchées par les baisses d'effectifs sont les cultures spécialisées et l'élevage laitier : - 2,6 % pour les premières et - 2,5 % pour le second.

Viennent ensuite l'élevage hors-sol (- 1,6 %) puis la viticulture et l'élevage à finalité viande (- 1,3 %). En polyculture associée à de l'élevage et dans les cultures céréalières et industrielles, les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles diminuent plus modérément (- 0,7 à - 0,9 %).

Dans une conjoncture économique compliquée, seuls les centres équestres et les entreprises de services – entreprises de travaux agricoles ou paysagistes – affichent une croissance – certes modérée – de leurs effectifs de chefs (respectivement + 0,6 % et + 0,5 %) entre 2014 et 2015.

La filière lait doit faire face à un ralentissement de la collecte aux niveau mondial et européen, assorti d'un prix du lait bas et d'un recul de la consommation de lait.

L'élevage à finalité viande est confronté à une hausse de mise à la réforme de vaches laitières, à une baisse de la consommation de veau et à une baisse du cours du porc en France sous l'effet d'une production européenne en hausse et d'une concurrence accrue entre les pays de l'union européenne.

Quant aux cultures spécialisées, la production et la commercialisation de légumes d'été ont été dynamiques notamment par des conditions météo favorables aux récoltes et à la demande et des prix en hausse (à l'exclusion des melons). En revanche, la production de légumes d'hiver et leurs récoltes sont en repli, dans un contexte climatique défavorable.

**TABLEAU 6**  
**EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE (CATEGORIE ATEXA)**  
**ANNEE 2015 - FRANCE METROPOLITAINE**

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2015	Ecart entrants / sortants	Evolution effectifs 2015/effectifs 2014
Cultures spécialisées	28 384	-461	-2,60%
Cultures céréalières et industrielles	82 591	-815	-0,70%
Viticulture	48 466	-635	-1,30%
Bovins lait et mixtes	96 401	-2 118	-2,50%
Bovins viande, ovins, caprins	77 697	-1 135	-1,30%
Elevage hors-sol	24 357	-355	-1,60%
Equidés	13 044	63	0,60%
Polyculture-élevage	59 870	-818	-0,90%
ETA, paysagistes	34 923	52	0,50%
Autres	1 858	-49	-3,70%
<b>TOTAL</b>	<b>467 591</b>	<b>-6 271</b>	<b>-1,30%</b>

Source : MSA

#### 4.2 - Près de 18 % des terres pourraient changer de mains dans les cinq ans

Les superficies de terres libérables sont estimées à partir des superficies des exploitations détenues par les exploitants de 56 ans et plus, ces derniers étant susceptibles de partir en retraite dans les 5 années à venir.

La superficie possédée ou louée par ces exploitants, dite libérable, est de 5,7 millions d'hectares (ha) en 2015, une superficie en hausse de près de 6 % par rapport à l'an passé ; elle représente 24,2 % des terres exploitées par des non-salariés agricoles.

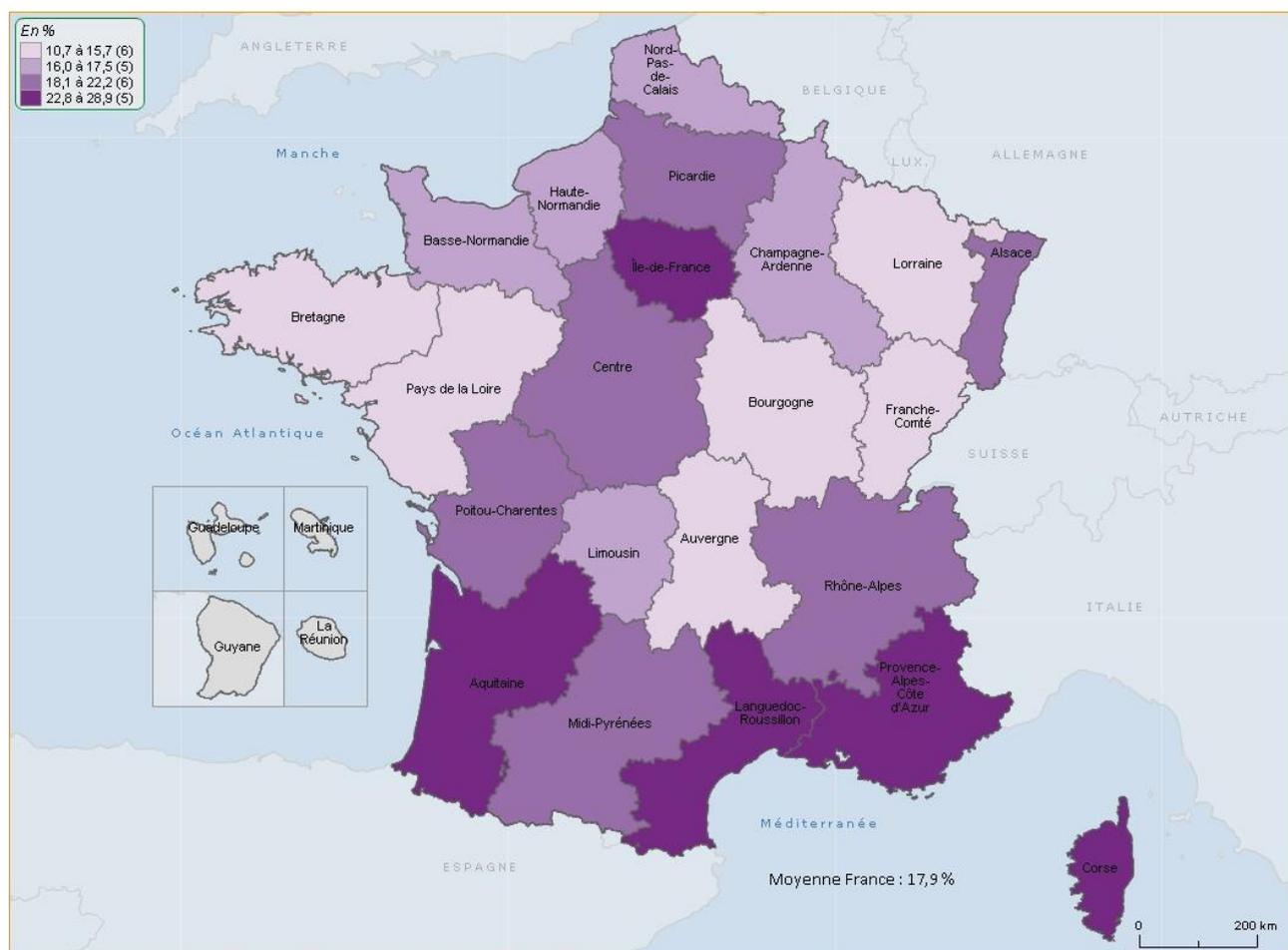
Néanmoins, ces terres ne sont réellement libérables que si l'exploitant, âgé de plus de 56 ans, exploite seul, ou si l'ensemble des co-exploitants d'une entreprise sous forme sociétaire a plus de 56 ans. En effet, il y a une forte probabilité que lorsqu'une exploitation est co-dirigée par des chefs pouvant faire valoir leur droit à la retraite et par des chefs plus jeunes, les terres libérées par les anciens soient exploitées par les plus jeunes. Ces exploitations dirigées par des chefs âgés et des chefs plus jeunes mettent en valeur 3,2 millions d'hectares.

Les terres réellement libérables – celles détenues par les chefs de plus de 56 ans exerçant seuls ou avec d'autres chefs du même âge – représentent une superficie de 4,3 millions d'hectares en 2015, en hausse de + 7,5 % par rapport à l'année précédente et correspond à 17,9 % de la superficie totale exploitée.

Comme l'an passé, les régions Corse, Ile-de-France, et l'arc méditerranéen sont susceptibles de pouvoir accueillir davantage de nouveaux exploitants ou entrepreneurs agricoles puisque la proportion de terres libérables dans les cinq ans y est la plus élevée. En Corse, 28,9 % des terres pourraient changer de mains dans les cinq ans, 28,3 % en Ile-de-France, 27 % en PACA et 23,1 % en Languedoc-Roussillon.

A contrario, les possibilités de pouvoir s'installer dans les 5 ans sont nettement plus restreintes en Franche-Comté, Pays-de-Loire, Lorraine ou Bretagne, la proportion de terres susceptibles d'être libérées étant les plus faibles (respectivement 10,7 %, 12,3 %, 13,1 % et 13,3 %).

**CARTE 10**  
**PROPORTION DE TERRES REELLEMENT LIBERABLES D'ICI A CINQ ANS PAR REGION EN 2015**



© Géotip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

## 5 - DONNEES SOCIALES ET FISCALES

### 5.1 - Une assiette brute de cotisations très amoindrie dans un contexte de forte baisse des revenus professionnels 2014

L'assiette brute de cotisations est la base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant. Par conséquent, pour effectuer les analyses dans les sections 5-1 à 5-3, les assiettes négatives sont portées à zéro.

L'assiette brute de cotisations est établie à partir de la moyenne arithmétique des revenus professionnels des trois années antérieures à l'appel à cotisations, soient 2012, 2013 et 2014 ; toutefois, si l'exploitant ou le chef d'entreprise agricole le souhaite, il peut opter pour que son assiette sociale soit uniquement constituée des revenus professionnels de l'année antérieure à celle de l'année d'appel – soit 2014 dans le cadre de l'étude en cours – mais dans ce cas, son choix est figé pour 5 ans.

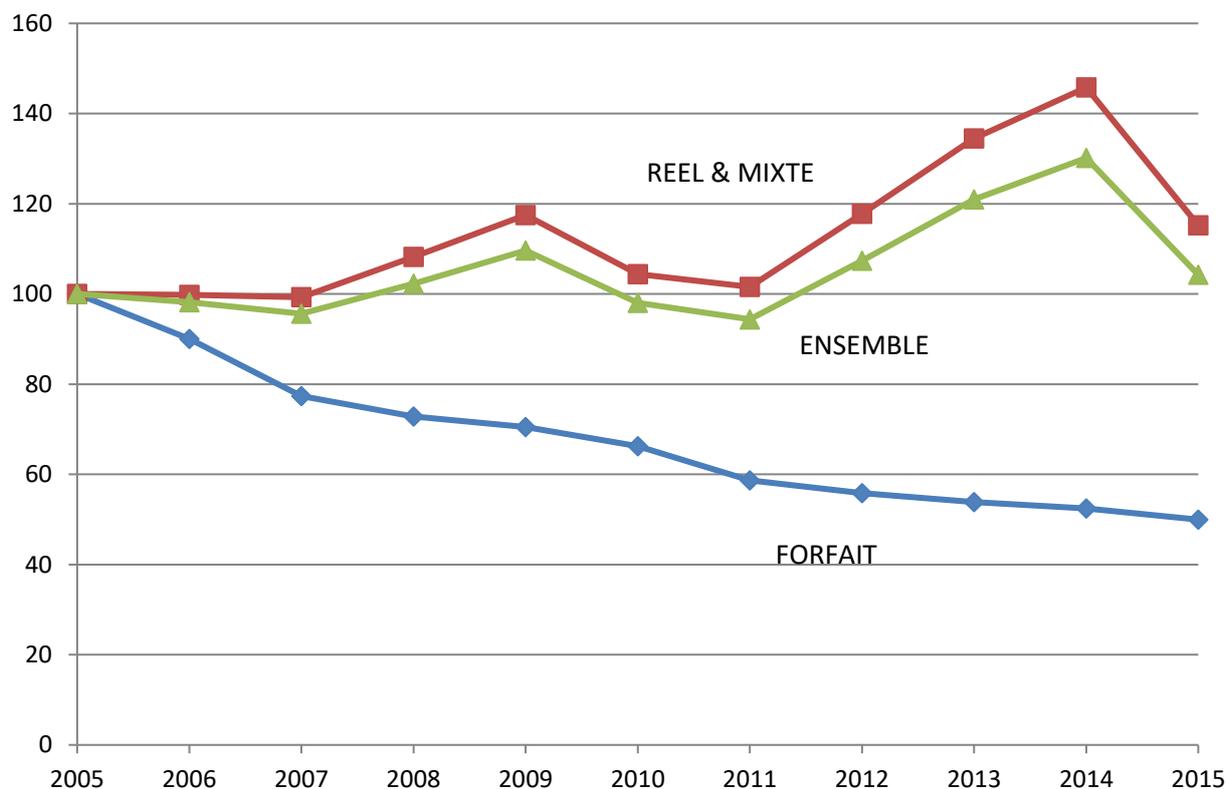
Depuis 2010, les revenus professionnels varient très irrégulièrement et avec une amplitude plus ou moins forte d'un secteur à l'autre. Toutes productions confondues, les revenus professionnels 2014 diminuent de - 20,9 % par rapport à l'an passé ; c'est dans le secteur des grandes cultures céréalières et industrielles que les revenus professionnels fléchissent le plus fortement : - 47,7 % entre 2013 et 2014. Dans l'élevage hors-sol, les revenus professionnels baissent de - 19,8 % tandis que l'élevage pour la viande connaît un fléchissement des revenus professionnels plus modéré de - 6,7 % entre 2013 et 2014. Seuls les revenus professionnels de la filière lait et de la viticulture progressent sur la période, respectivement de + 13,6 % et + 6,6 %.

L'assiette brute<sup>5</sup> sur laquelle sont appelées les cotisations sociales s'élève à 7,31 milliards d'euros en 2015, en baisse de - 11 % par rapport à l'an passé (graphique 12). Elle est notamment tirée à la baisse par les assiettes enregistrées dans le secteur des cultures céréalières et industrielles (- 26 %), dans celui de la polyculture associée à de l'élevage (- 18,3 %) et dans l'élevage hors-sol (- 11,5 %).

---

<sup>5</sup> L'assiette brute correspond au montant d'assiette « revenus professionnels » retenue pour le calcul des cotisations. Elle intègre les déficits, sans minimum, ni plafond et elle peut être négative.

**GRAPHIQUE 12**  
**EVOLUTION DU TOTAL DES ASSIETTES DE COTISATIONS EN EUROS COURANTS**  
**DES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS AGRICOLES DE 2005 A 2015**  
**INDICES BASE 100 EN 2005**



Source : MSA

L'évolution de l'assiette brute totale est étroitement liée à l'assiette des exploitants au réel mais également à la baisse continue du nombre et de la proportion de chefs imposés au forfait.

En 2015, au niveau national, 79,3 % des chefs sont imposés au réel normal<sup>6</sup> ou simplifié<sup>7</sup>, une proportion supérieure de 0,9 point à celle observée en 2014. Environ 93 % de l'assiette brute totale émanent des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel, ce qui représente un montant de 6,78 milliards d'euros et une baisse de - 11,4 % entre 2013 et 2014 (graphique 13).

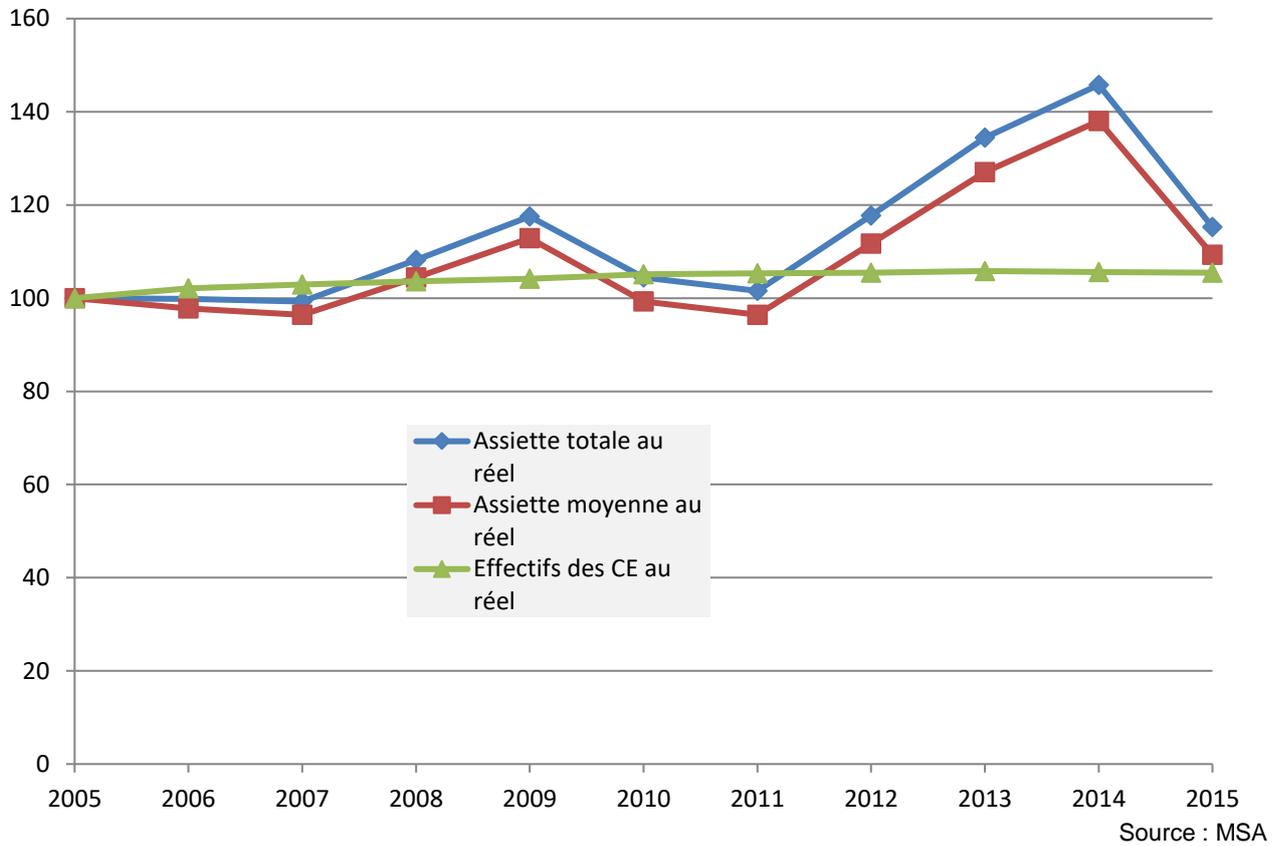
L'assiette moyenne (triennale ou annuelle) des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole imposés au réel diminue de - 11,3 % entre 2014 et 2015 (graphique 13) : elle atteint 18 269 € en 2015.

<sup>6</sup> Le régime du réel normal s'applique de droit aux exploitants dont la moyenne des recettes TTC des deux années civiles précédentes excède 350 000 € ; il s'applique sur option aux exploitants relevant normalement du forfait ou du réel simplifié.

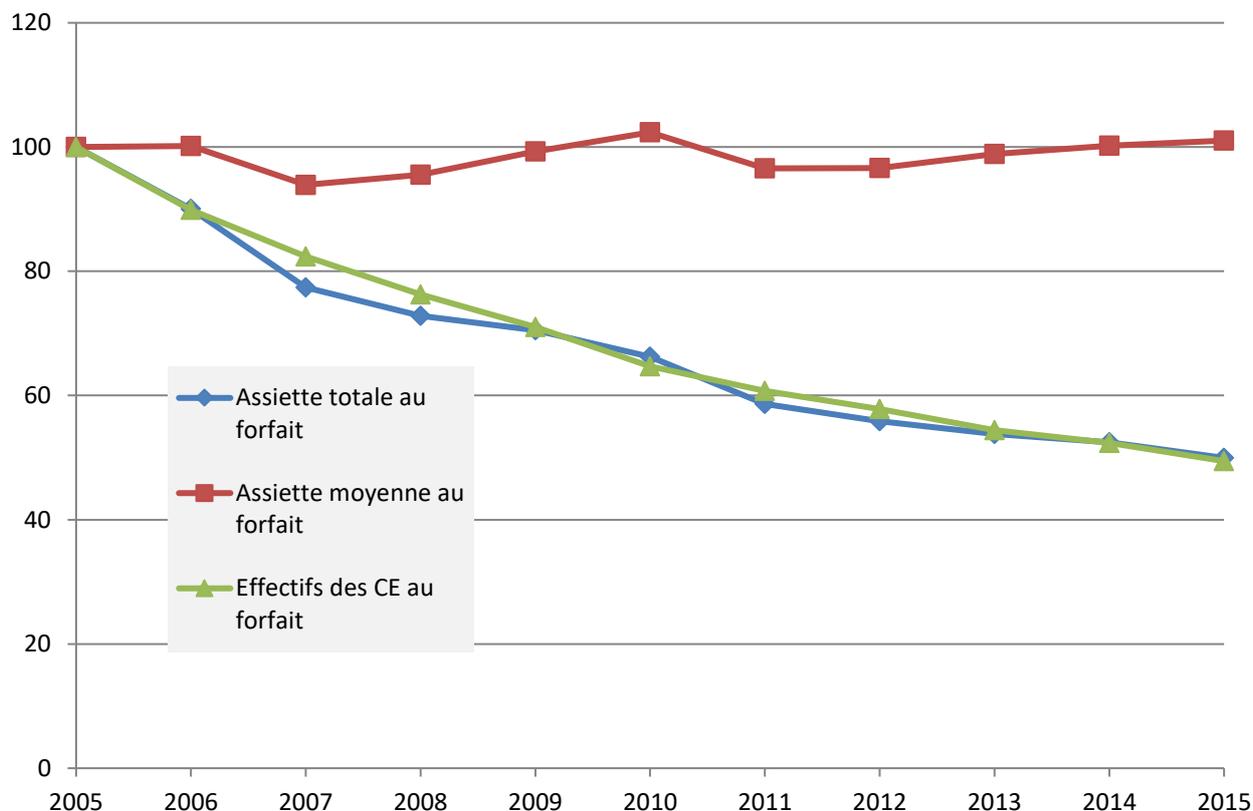
<sup>7</sup> Le régime du réel simplifié s'applique de droit aux exploitants dont la moyenne des recettes TTC des deux années civiles précédentes est comprise entre 76 300 € et 350 000 €, aux exploitants exerçant une activité commerciale de négociants en bestiaux, de bouchers ou une activité similaire, lorsque les recettes annuelles provenant de l'activité agricole n'excède pas 350 000 €, aux sociétés agricoles hors Gaec créées à compter du 01/01/1997, aux activités équestres pour lesquelles il n'existe pas de forfait, aux activités de vente de biomasse et d'énergie, aux exploitants dont le forfait a été dénoncé par l'administration. Il s'applique sur option aux exploitants relevant de droit du régime du forfait.

L'assiette moyenne des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole imposés au forfait augmente de + 1,2 % entre 2014 et 2015 (graphique 14) : elle s'élève à 5 487 € en 2015.

**GRAPHIQUE 13**  
**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS, ASSIETTES TOTALES ET MOYENNES**  
**DES EXPLOITANTS AU REEL DE 2005 A 2015 -**  
**INDICES BASE 100 EN 2005**



**GRAPHIQUE 14**  
**EVOLUTION DES EFFECTIFS, ASSIETTES TOTALES ET MOYENNES**  
**DES EXPLOITANTS AU FORFAIT DE 2005 A 2015**  
**INDICES BASE 100 EN 2005**



Source : MSA

Tous régimes d'imposition confondus, l'assiette brute totale moyenne diminue de - 9,8 % entre 2014 et 2015, pour s'établir à 15 628 € en 2015.

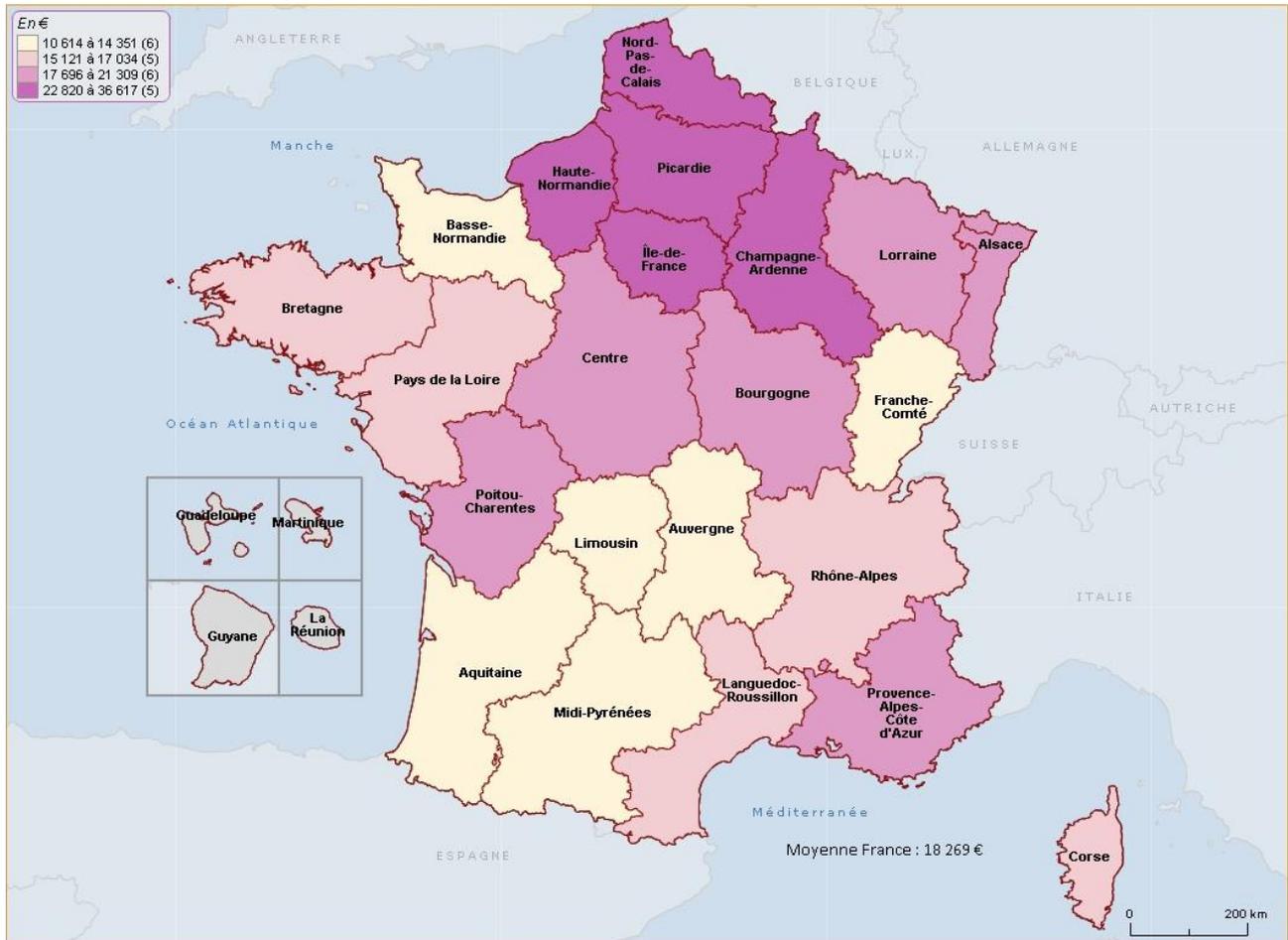
Au réel ou au forfait, dans le Nord-Pas-de-Calais ou en région PACA, l'assiette moyenne est très différente car les cultures et les élevages pratiqués diffèrent.

L'assiette brute moyenne des exploitants ou des entrepreneurs imposés au réel s'élève à 18 269 € en 2015, en baisse de - 11,3 % par rapport à 2014. Elle y est la plus élevée dans les régions à orientation céréalière ou de grandes cultures ou à orientation viticole à forte valeur ajoutée : elle est deux fois supérieure en Champagne-Ardenne (36 617 €) et en Picardie (34 479 €) et atteint 30 843 € en Ile-de-France (carte 11). A contrario, l'assiette brute moyenne des chefs au réel est la plus faible en région Midi-Pyrénées (10 871 €), Limousin (10 614 €) et Auvergne (11 885 €), territoires d'élevage laitier ou viande.

En 2015, 96 608 exploitants ou entrepreneurs agricoles sont encore imposés au forfait ; leur assiette brute moyenne s'élève à 5 487 € en 2015, en hausse de + 1,2 % par rapport à l'an passé (carte 12). C'est en Champagne-Ardenne, Picardie et Pays-de-Loire que les assiettes brutes moyennes sont les plus élevées mais le nombre d'exploitants ayant choisi le forfait oscille entre 5 % et 10 %. En revanche, le tiers sud-est de la France métropolitaine concentre les assiettes les plus faibles : Languedoc-Roussillon (3 559 €), Corse (3 877 €), PACA (4 550 €) et Rhône-Alpes (4 631 €)

### CARTE 11

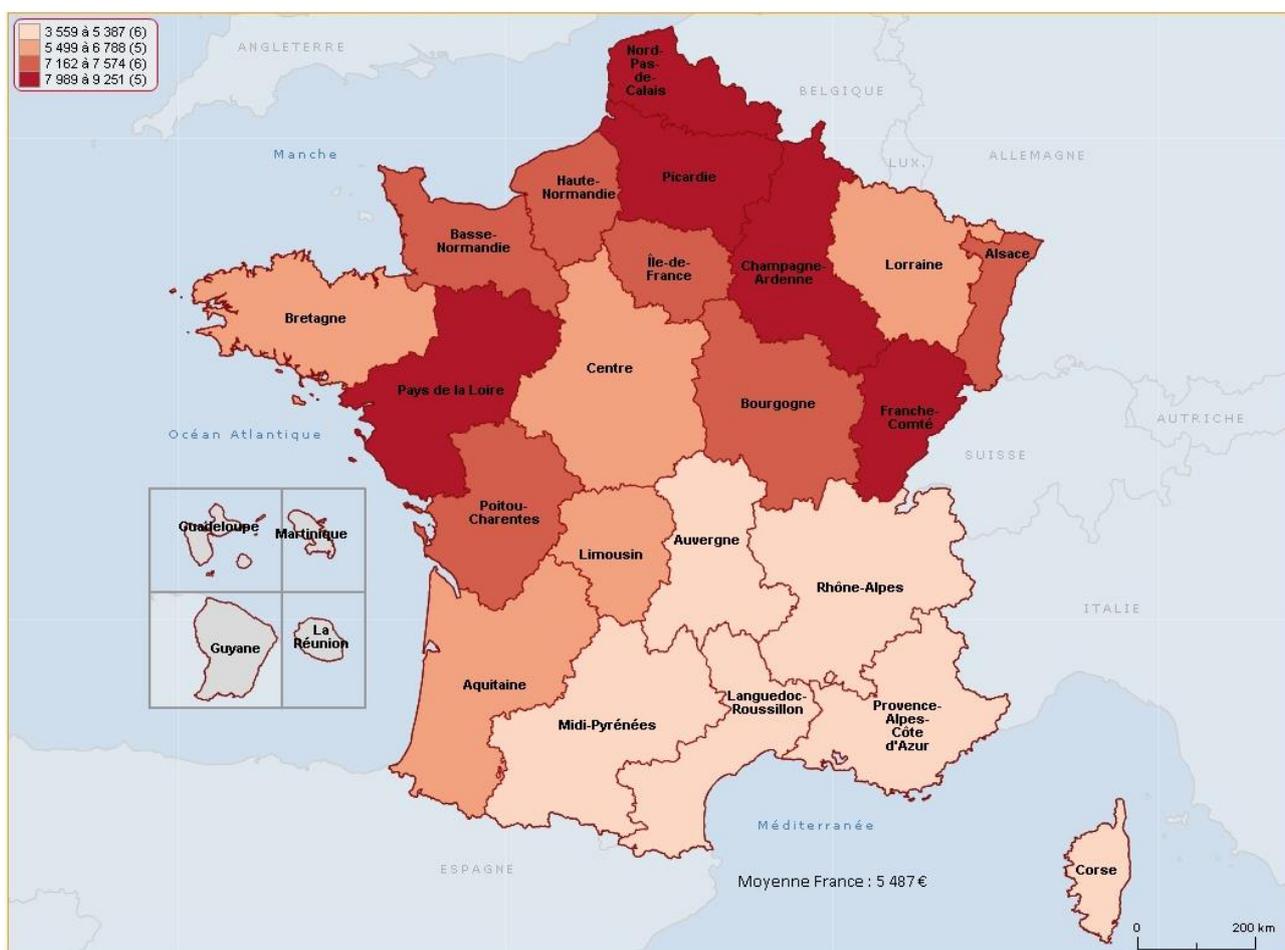
## ASSIETTE BRUTE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE AU REEL PAR REGION EN 2015



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur. — Régions

Source : MSA

**CARTE 12**  
**ASSIETTE BRUTE MOYENNE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE AU FORFAIT**  
**PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur. — Régions

Source : MSA

En 2015, du fait des diminutions de revenus professionnels attachés aux années 2013 et 2014 et malgré des revenus professionnels 2012 élevés, le nombre de chefs d'exploitation dont l'assiette brute est inférieure à 600 Smic augmente significativement entre 2014 et 2015 : 155 202 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2015, soit une hausse de + 14,1 % par rapport à l'an passé (tableau 7). A contrario, pour toutes les autres catégories d'assiette, les effectifs de chefs diminuent drastiquement pour ceux dont l'assiette est comprise entre 600 et 800 Smic (- 13 %) ou supérieure à 1 820 Smic (- 9,9 %) et de manière plus modérée pour la catégorie restante (- 2,2 %).

**TABLEAU 7**  
**REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ASSIETTE EN 2014 ET 2015**

<b>TRANCHE d'assiette</b>	<b>Effectifs 2014</b>	<b>Structure en %</b>	<b>Effectifs 2015</b>	<b>Structure en %</b>	<b>Evolution 2015/2014</b>
Inférieure à 600 SMIC (assiette minimum vieillesse plafonnée AVA)	136 070	28,7%	155 202	33,2%	14,1%
Entre 600 et 800 SMIC (assiette minimum AVI)	56 930	12,0%	49 509	10,6%	-13,0%
Entre 800 et 1820 SMIC (assiette minimum RCO)	128 732	27,3%	125 868	26,9%	-2,2%
Supérieure à 1820 SMIC	152 130	32,1%	137 012	29,3%	-9,9%
<b>TOTAL</b>	<b>473 862</b>	<b>100,0%</b>	<b>467 591</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,3%</b>

Source : MSA

NB : les tranches présentées dans ce tableau correspondent aux différents seuils qui s'appliquent aux cotisations des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en fonction de la branche de sécurité sociale concernée :

- 600 Smic : assiette minimale pour valider une année au titre des cotisations vieillesse ;
- 800 Smic : assiette minimale de la cotisation en assurance vieillesse individuelle ;
- 1820 Smic : assiette minimale pour valider 100 points au titre de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) des exploitants et des entrepreneurs agricoles.

## **5.2 - La Corse est encore réfractaire à l'imposition au réel, le Languedoc-Roussillon est en passe de rejoindre le rang**

En 2015, au niveau national, 79,3 % des chefs sont imposés au réel ou au régime mixte, soit + 0,9 point en un an.

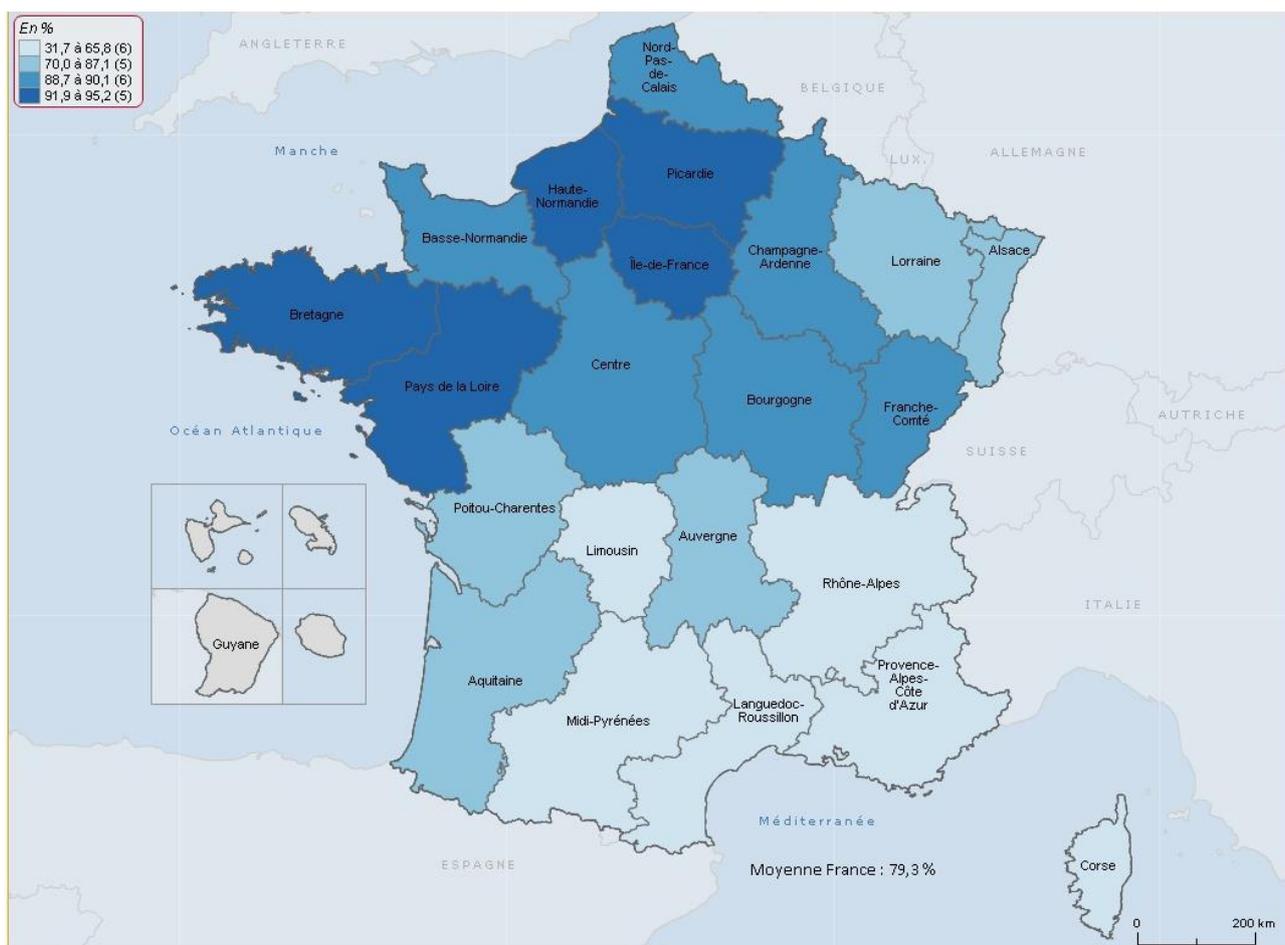
Dans un contexte global de recul démographique, le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole relevant du régime réel d'imposition se stabilise 370 983 chefs en 2015, en baisse de - 0,1 % par rapport à l'an passé.

En 2015, 96 608 exploitants ou d'entrepreneurs agricoles sont imposés au forfait, soit un effectif en baisse de - 5,6 % sur un an.

Comme l'an passé, le régime d'imposition au réel ou mixte est prédominant dans une grande moitié nord de la France (carte 13). L'hégémonie de l'imposition au réel est la plus marquée en Picardie (95,2 % des chefs sont au réel), en Ile-de-France (95 %), en région Pays-de-Loire (93,4 %) et en Bretagne (93,3 %).

En Corse et dans le Languedoc-Roussillon, le régime d'imposition prédominant est l'imposition au forfait (carte 14). S'il demeure très majoritaire en Corse (68,3 % des chefs), il frôle la parité parmi les chefs languedociens-roussillonnais (49,1 %).

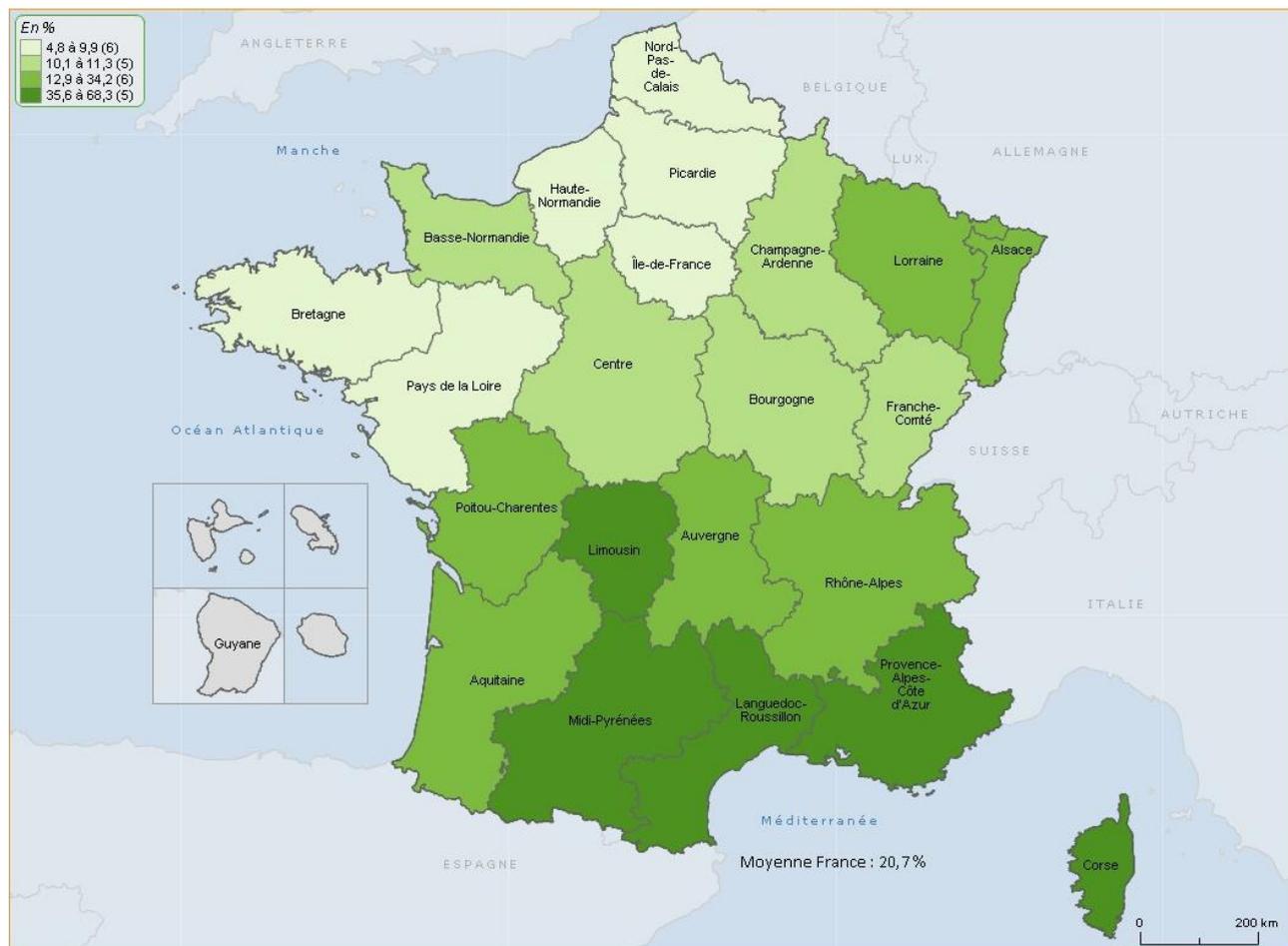
**CARTE 13**  
**PROPORTION DE CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE AU REEL PAR REGION EN 2015**



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

## CARTE 14 PROPORTION DE CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE AU FORFAIT PAR REGION EN 2015



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : MSA

### 5.3 - Près de 79 % des chefs sont imposés sur une assiette triennale

Le principe de la détermination de l'assiette sociale pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est celui de la moyenne triennale de leurs revenus ; de façon dérogatoire, les exploitants peuvent choisir les revenus de la dernière année connue, ce que l'on appelle « l'option annuelle ».

Chaque dispositif a ses avantages et ses inconvénients.

La moyenne triennale permet notamment de lisser l'assiette sociale pour le calcul des cotisations et d'éviter les gros écarts de revenus d'une année sur l'autre mais elle nécessite une gestion plus rigoureuse de la trésorerie en cas de revenus décroissants.

L'option annuelle est favorable pour les exploitants ou entrepreneurs agricoles dont les revenus sont décroissants ou qui réduisent leur activité ; en revanche, elle peut générer des cotisations élevées lors de fortes hausses de revenus dans le futur et elle est choisie pour une durée minimale de cinq ans.

L'assiette triennale a baissé de - 10,9 % entre 2014 et 2015 pour s'établir à 5,62 milliards d'euros en 2015, dans un contexte de recul démographique.

En 2015, 366 770 exploitants ou entrepreneurs agricoles sont en assiette triennale, soit 8,5 % de moins que l'année passée.

Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en situation d'option annuelle bondit de 37,7 % passant de 73 207 en 2014 à 100 821 en 2015. L'assiette des exploitants en situation d'option annuelle diminue de -11,1 % entre 2014 et 2015 ; elle s'établit à 1,684 milliard d'euros en 2015 alors qu'elle atteignait 1,893 milliard d'euros en 2014. La part des chefs ayant opté pour une assiette annuelle a progressé de 6,2 points entre 2014 et 2015, passant de 15,4 % à 21,6 %. Un assouplissement de la règle d'option établie pour faire face aux crises agricoles a permis cette progression (voir chapitre 6-2).

Ces constats globaux occultent de grandes disparités. L'examen des effectifs et des revenus des chefs présents en 2014 et en 2015 – soit 450 000 chefs – met en exergue trois points :

- Les chefs imposés sur la base d'une assiette triennale en 2014 et en 2015 ont une assiette brute moyenne en hausse de + 3,2 % entre 2014 et 2015 ; pour les autres, l'assiette brute moyenne diminue ;
- La perte de 707 millions d'euros s'explique à 84 % par le recours à l'option en 2015 pour les chefs qui avaient une assiette triennale en 2014. Les chefs ont donc recouru massivement à l'option annuelle pour amortir leurs variations de revenus professionnels ;
- Environ 2 000 chefs sont passés d'une assiette annuelle à une assiette triennale afin de lisser la hausse de leurs revenus professionnels : en effet, pour 50 % d'entre eux, les revenus professionnels progressent à minima de + 32 % ; pour 25 % d'entre eux, les revenus professionnels sont plus que doublés.

Par ailleurs, pour les exploitants au réel, la date de clôture comptable est liée aux cycles de campagne mais peut également constituer un outil de gestion pour lisser les variations conjoncturelles de revenus. En 2015, tous secteurs confondus, 43,6 % des exploitants ont clôturé leur exercice fiscal au premier semestre contre 56,4 % au second semestre ; l'an passé, 43,4 % des exploitants avaient clôturé leur exercice fiscal au premier semestre et 56,6 % au second semestre. Les fortes variations de revenus professionnels n'ont eu aucune incidence sur les dates de clôture des exercices comptables ; le secteur des cultures céréalières et industrielles, et celui de l'élevage laitier accordent un poids plus important à la campagne passée plutôt qu'à celle en cours ou à venir puisque 55 % des exploitants ont clôturé leur exercice fiscal au premier semestre.

*Les revenus professionnels soumis à cotisation sociale sont attachés à une année en fonction de la date de clôture de l'exercice fiscal de l'exploitant. En agriculture, 56,4 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise ont une clôture comptable au 2<sup>e</sup> semestre de l'année, et 43,6 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin. Ainsi, les revenus professionnels d'une année sont représentatifs, pour moitié du contexte économique de l'année, et pour moitié représentatifs du contexte économique de l'année précédente.*

#### **5.4 - Les revenus professionnels 2014 s'effondrent d'au moins 20 %**

Dans cette section, l'analyse portera sur les revenus professionnels bruts – des revenus négatifs traduisant la présence de déficits d'exploitation – ainsi que sur les seuls chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole imposés au réel.

Entre 2000 et 2006, en euros courants, le revenu professionnel moyen des chefs au réel a diminué de 14,2 %, pour atteindre 14 359 € en 2006 (graphique 15). En 2007 et 2008, il a fortement progressé : 17 342 € en 2007 et 18 570 € en 2008.

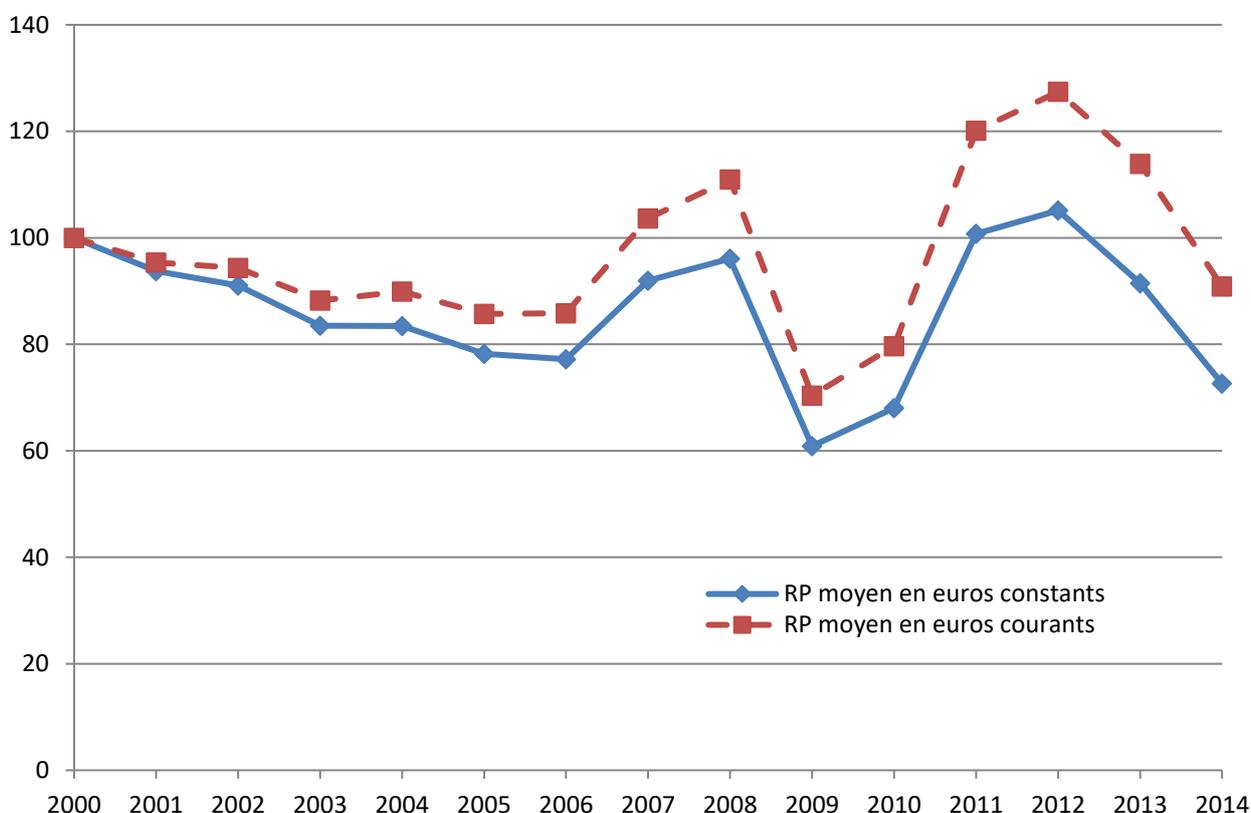
L'année 2009 est une année catastrophique en termes de revenus agricoles ; le revenu professionnel moyen des chefs au réel s'écroule : - 36,6 % entre 2008 et 2009, atteignant 11 778 € en 2009, soit le niveau le plus faible depuis 2000.

L'année 2010 est marquée par une reprise modérée du revenu professionnel moyen des chefs au réel ; au cours de l'année suivante, le revenu professionnel moyen s'envole à 20 098 €, soit une progression de + 150,8 % entre 2010 et 2011. En 2012, le revenu professionnel moyen croît de + 6,1 % et atteint son plus haut niveau depuis l'an 2000. En 2013, le revenu professionnel moyen diminue de - 10,6 % ; il poursuit sa chute en 2014, perd 20,2 % de sa valeur et s'établit à 15 205 €.

Compte tenu de l'inflation de la période, le revenu professionnel moyen des chefs au réel s'établit en 2014 à 12 154 €, soit un niveau de 27,4 % inférieur à celui de l'année 2000.

Les évolutions des revenus professionnels des exploitants et des entrepreneurs agricoles imposés au réel sont devenues totalement erratiques. La mondialisation des échanges et des prix, la concurrence européenne et internationale particulièrement féroce, la naissance de bulles spéculatives sur les marchés des matières premières agricoles, et les aléas climatiques en grand nombre contribuent à la très grande instabilité des revenus agricoles.

**GRAPHIQUE 15**  
**EVOLUTION DU REVENU PROFESSIONNEL MOYEN DES EXPLOITANTS AU REEL**  
**DE 2000 A 2014 - INDICES BASE 100 EN 2000**

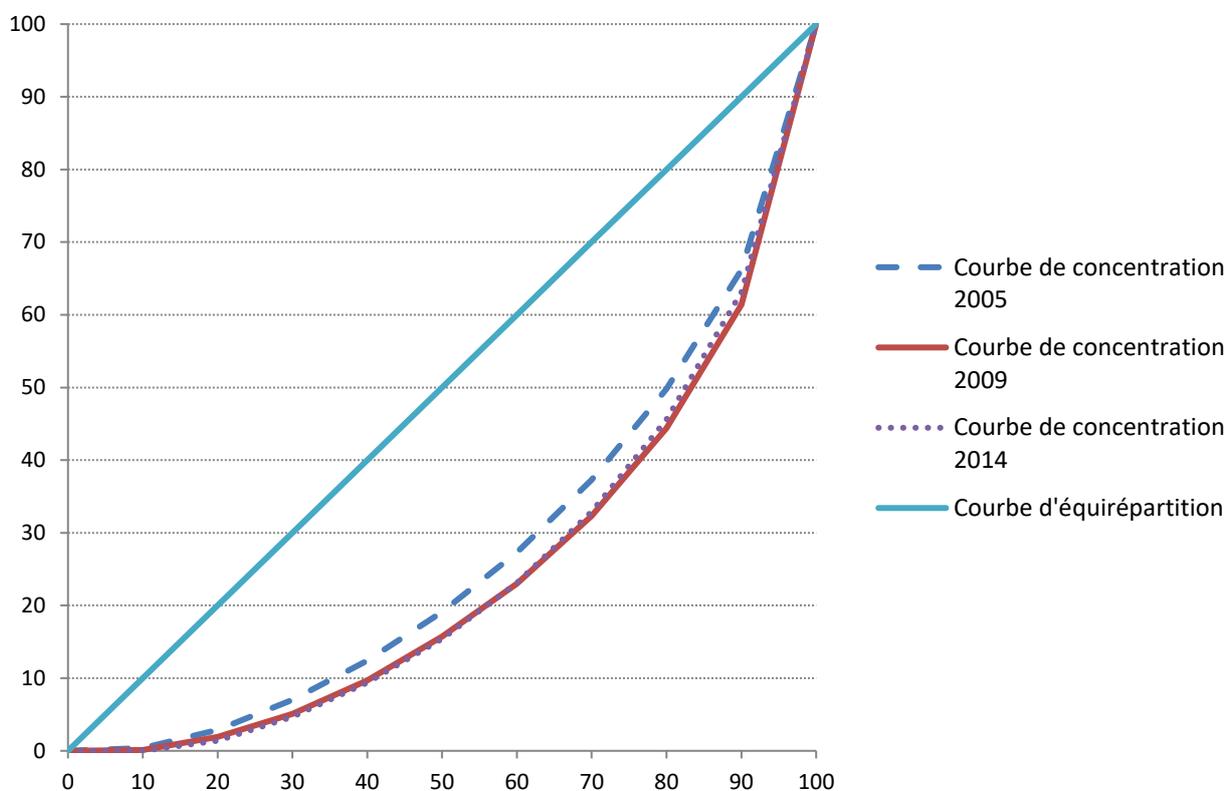


Source : MSA

En 2014, la concentration des revenus professionnels est très proche que celle de 2009 (graphique 16).

Ainsi, 20 % des chefs ayant les revenus les plus faibles se partagent environ 1,5 % de l'ensemble des revenus professionnels au réel et 70 % détiennent à peine 33 % du revenu professionnel au réel.

**GRAPHIQUE 16**  
**COURBES DE CONCENTRATION DES REVENUS DES EXPLOITANTS AU REEL ENTRE 2005 ET 2014**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

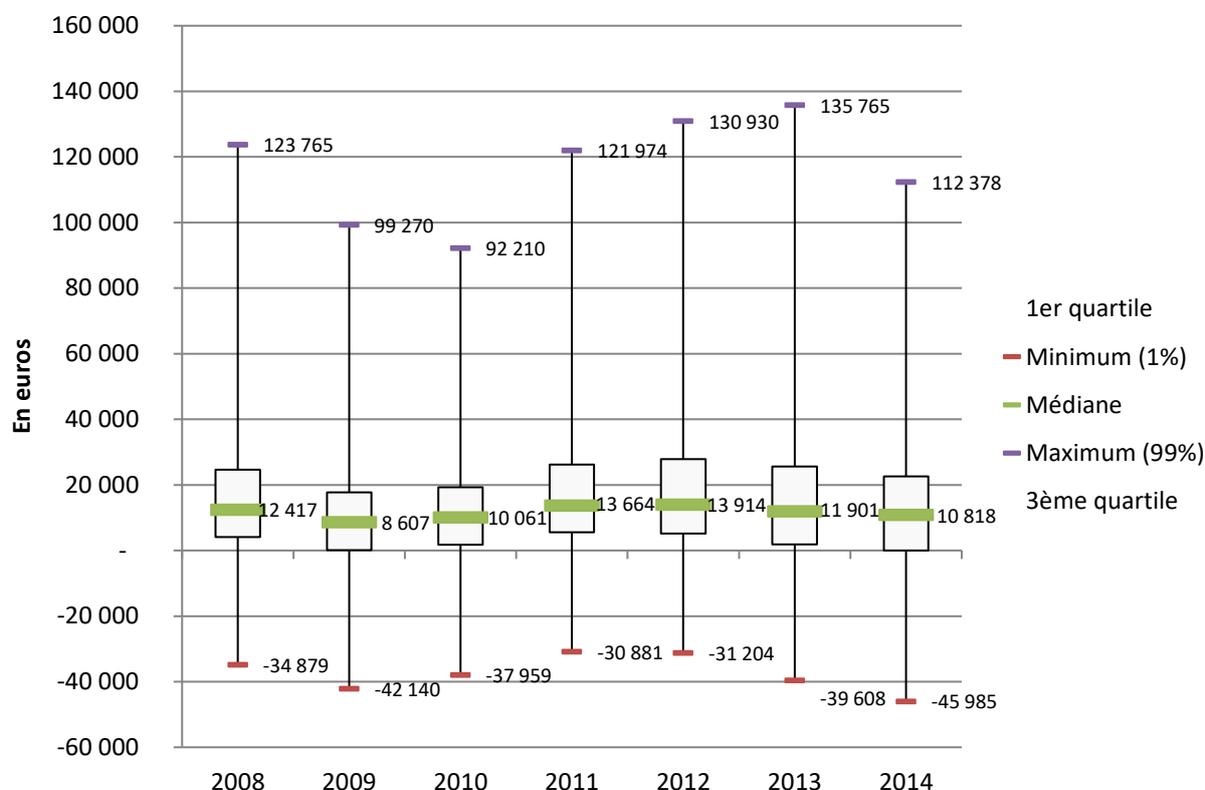
Entre 2008 et 2014, les revenus professionnels des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont considérablement varié, surtout parmi les revenus extrêmes (graphique 17).

Les années 2009 et 2010 traduisent des années désastreuses en terme de revenus agricoles ; médiane, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles, minimum et maximum, sont au niveau le plus bas. L'année 2011 est assez semblable à 2008, tant en valeur qu'en dispersion des revenus professionnels.

Quant aux années 2012 et 2013, elles se caractérisent par des revenus particulièrement dispersés, surtout parmi les plus hauts revenus.

En 2014, la dispersion est toujours de mise, avec toutefois deux bémols : le maximum a considérablement diminué et le minimum atteint son niveau le plus bas i.e. les déficits se sont creusés.

**GRAPHIQUE 17**  
**MEDIANES ET DISPERSION DU REVENU PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS AU REEL DE 2008 A 2014**  
**FRANCE METROPOLITAINE**



Source : MSA

### 5.5 - L'orientation de production est un facteur de dispersion des revenus professionnels

Les secteurs agricoles ayant les revenus professionnels 2014 les plus élevés sont la viticulture, le maraichage, les pépinières, les grandes cultures et l'arboriculture.

La viticulture a détrôné le secteur céréalier quant à la dispersion des revenus professionnels agricoles : en effet le secteur viticole affiche les revenus médians les plus élevés (18 300 €), 25 % des chefs viticoles ont un revenu professionnel supérieur à 39 900 € et pour 1 % d'entre eux, il est supérieur à 171 500 €.

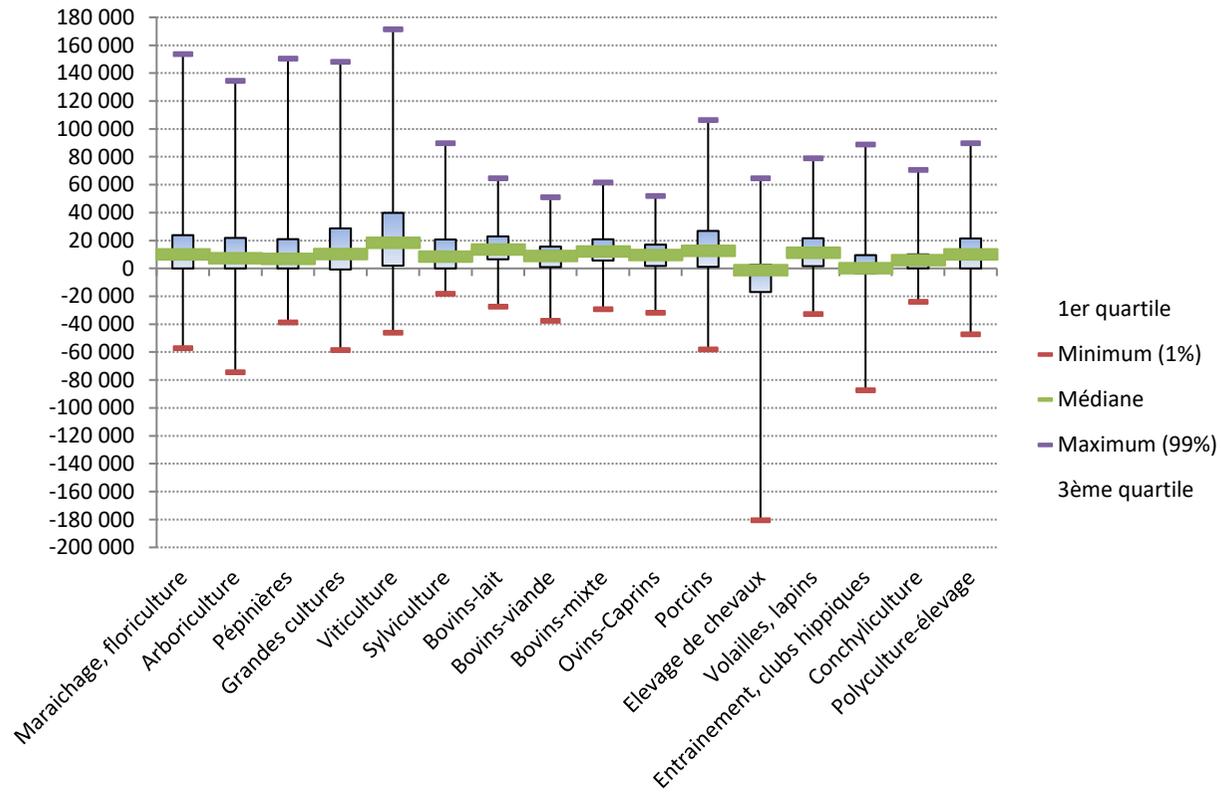
Parmi les plus hauts revenus, les secteurs céréalier, maraicher, et arboricole et les pépinières ont des profils de revenus assez semblables : un quart de leur population respective a un revenu professionnel au moins supérieur à 22 000 €, les plus hauts revenus oscillent entre 135 000 et 155 000 €.

A l'instar de la viticulture, l'élevage porcin a des revenus professionnels médians également élevés, soient 12 500 € en 2014.

Dans la filière équine – éleveurs de chevaux et clubs hippiques –, les revenus professionnels sont extrêmement dispersés. L'élevage de chevaux est la filière où les revenus les plus bas sont les déficits les plus grands : 50 % des éleveurs de chevaux ont des revenus professionnels déficitaires de - 1 300 €, et 75 % gagnent moins de 2 700 € par an en 2014. Quant aux clubs hippiques, la dispersion est un peu moindre.

### GRAPHIQUE 18

#### MEDIANES ET DISPERSION DES REVENUS DES EXPLOITANTS AU REEL PAR CATEGORIE ATEXA EN 2014 - FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

## 6 – ZOOM SUR UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DEGRADE

L'agriculture traditionnelle rencontre des difficultés tandis que les entreprises de services tirent leur épingle du jeu. L'exploitation agricole longtemps individuelle et familiale devient de plus en plus plurielle. Le contexte économique et social est tant dégradé pour certaines filières de l'agriculture que les pouvoirs publics ont dû intervenir pour alléger la facture sociale des agriculteurs.

### 6.1 - Des revenus professionnels en forte baisse et des déficits en hausse

Dans cette section, seuls les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole présents en 2014 et en 2015 et imposés au régime du réel sont pris en compte dans l'analyse. Ils représentent 370 983 chefs, avec un revenu professionnel moyen pour 2014 de 14 162 €, soit un revenu moyen en baisse de - 20,7 % par rapport à l'an passé. Le revenu professionnel médian moyen a également diminué mais dans une moindre proportion : - 9,1 % pour atteindre 10 818 € en 2014.

En 2015, 21,2 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont des revenus professionnels déficitaires ; la proportion était de 18,4 % un an plus tôt.

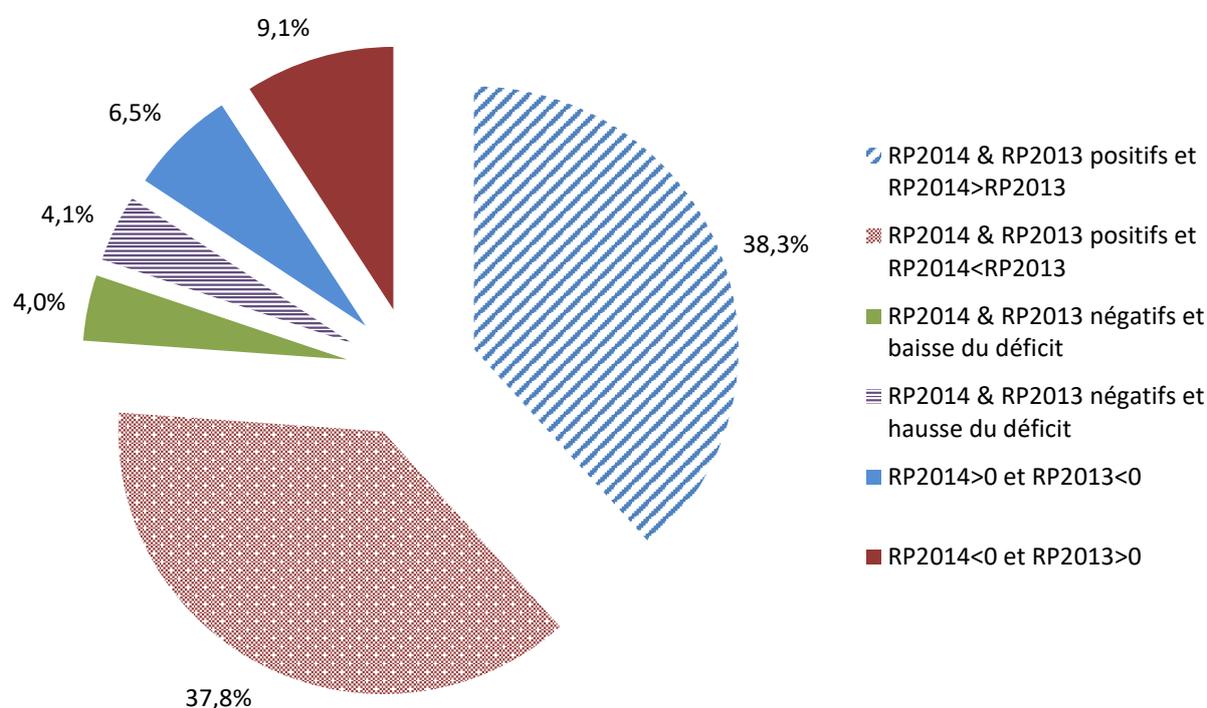
Non seulement, il y a davantage de revenus négatifs mais les déficits se sont également creusés. Concernant les revenus professionnels 2013, 50 % des déficits étaient inférieurs à 7 793 € ; sur les revenus professionnels 2014, un déficit sur deux est supérieur à 8 409 €.

Environ 63,2 % des chefs ont subi une variation négative de leurs revenus professionnels entre 2014 et 2015 mais ce constat ne permet pas d'appréhender un état précis des situations des agriculteurs. En effet, des revenus professionnels positifs qui augmentent ou des revenus professionnels négatifs qui augmentent donneront des variations positives alors que les situations ne sont pas comparables.

Pour pallier cette imprécision, nous avons donc partitionné la population des chefs en 6 catégories (graphique 19) :

- Catégorie 1 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2013 et 2014 positifs et dont les revenus professionnels 2014 sont supérieurs à ceux de 2013 ;
- Catégorie 2 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2013 et 2014 positifs et dont les revenus professionnels 2014 sont inférieurs à ceux de 2013 ;
- Catégorie 3 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2013 et 2014 négatifs et dont les déficits ont baissé ;
- Catégorie 4 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2013 et 2014 négatifs et dont les déficits ont augmenté ;
- Catégorie 5 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2014 positifs alors que ceux de 2013 étaient négatifs ;
- Catégorie 6 : les chefs qui ont des revenus professionnels 2014 négatifs alors que ceux de 2013 étaient positifs.

- GRAPHIQUE 19  
PARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE IMPOSES AU REEL ET PRESENTS  
EN 2014 ET 2015 - FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

**Catégorie 1 : les chefs qui ont des RP 2013 et 2014 positifs et dont les RP 2014 sont supérieurs à ceux de 2013**

Ce sont les chefs qui s'en sortent le mieux. Ils sont 38,3 % dans cette situation, soient 132 200 chefs et disposent d'un RP moyen pour 2014 de 24 184 €.

Pour 42,5 % des chefs de cette catégorie, les revenus professionnels 2014 sont supérieurs d'au moins 50 % à ceux de 2013 et pour 20 %, la variation oscille entre + 20 et + 50 %. D'ailleurs, la variation moyenne médiane de RP est de + 46,6 %.

Ce groupe est principalement constitué d'éleveurs de bovins-lait (26,1 %), de viticulteurs (12 %), de polyculteurs-éleveurs (11,2 %) et de céréaliers (11,1 %).

**Catégorie 2 : les chefs qui ont des RP 2013 et 2014 positifs et dont les RP 2014 sont inférieurs à ceux de 2013**

Ce sont les chefs dont les revenus professionnels ont baissé mais restent positifs. Ils sont 37,8 % dans cette situation, soient 130 400 chefs et disposent d'un RP moyen pour 2014 de 18 225 €.

Plus de 40 % des chefs de cette catégorie ont subi une baisse des revenus professionnels 2014 d'au moins 50 % par rapport à ceux de 2013 et pour 33 %, la variation oscille entre - 20 et - 50 %. La variation moyenne médiane de RP est de - 37,2 %.

Ce groupe est composé de 23,1 % de céréaliers, de 16,1 % d'éleveurs de bovins-lait, de 13,8 % de polyculteurs-éleveurs et de 9,6 % d'entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement.

### **Catégorie 3 : les chefs qui ont des RP 2013 et 2014 négatifs et dont les déficits ont diminué**

Ce sont les chefs dont la situation s'améliore tout en restant très délicate. Environ 14 000 chefs se trouvent dans ce cas de figure, soit 4 % et leur RP moyen atteint - 12 362 € pour 2014.

Près d'un chef de cette catégorie sur deux a subi une baisse des revenus professionnels 2014 d'au moins 50 % par rapport à ceux de 2013 et pour 33 %, la variation oscille entre - 20 et - 50 %. La variation moyenne médiane de RP est de - 47,7 %.

Dans ce groupe, 22,1 % des chefs pratiquent la culture céréalière et industrielle, 16,1 % font de la polyculture associée à de l'élevage, 12,5 % font de l'élevage de bovins-lait et 12 % de l'élevage de bovins-viande.

### **Catégorie 4 : les chefs qui ont des RP 2013 et 2014 négatifs et dont les déficits ont augmenté**

Ce sont les chefs qui s'enlisent dans la crise. Environ 14 300 chefs se trouvent dans cette situation et leur RP moyen atteint - 23 985 € pour 2014.

Près de 2/3 des chefs de cette catégorie ont observé un doublement de leur déficit. La variation moyenne médiane de RP est de + 91,5 %.

Dans ce groupe, on retrouve principalement des d'éleveurs et des céréaliers : 24,8 % sont des céréaliers, 17,5 % font de la polyculture-élevage, 22,3 % sont éleveurs de bovins pour le lait ou la viande, 6,5 % sont viticulteurs et 5,7 % sont éleveurs de chevaux.

### **Catégorie 5 : les chefs qui ont des RP 2013 négatifs et des RP 2014 positifs**

Ce sont les chefs qui sortent de la crise. Environ 22 500 chefs se trouvent dans cette situation et leur RP moyen atteint 13 651 € pour 2014.

Cette catégorie est composée d'éleveurs de bovins-lait (24 %), de céréaliers (15,6 %), de polyculteurs-éleveurs (14,4 %), d'éleveurs de bovins-viande (12 %), d'éleveurs de bovins-mixte (4,2 %) et d'éleveurs d'ovins/caprins (3,6 %).

### **Catégorie 6 : les chefs qui ont des RP 2013 positifs et des RP2014 négatifs**

Ce sont les chefs qui basculent dans la crise. Environ 31 500 chefs se trouvent dans ce cas de figure, soit 9,1 % et leur RP moyen atteint - 12 816 € pour 2014.

Pour tous les chefs du groupe, la variation des revenus professionnels est d'au moins - 50 %. La variation moyenne médiane de RP est de - 156,8 %.

Ce groupe est composé principalement d'un tiers de céréaliers, de 18,4 % de polyculteurs-éleveurs, de 13,1 % d'éleveurs de bovins-lait, de 9,7 % d'éleveurs de bovins-viande, de 2,8 % d'éleveurs de volailles/lapins, de 2,6 % d'éleveurs de bovins-mixte.

Eu regard de l'analyse des variations de revenus professionnels, 17,3 % des chefs sont en souffrance financière, soit parce qu'ils ont des revenus professionnels déficitaires en 2013 et 2014, avec dans le « meilleur » des cas une diminution des déficits, soit parce qu'ils basculent dans la crise avec des revenus professionnels devenus négatifs alors qu'ils ne l'étaient pas un an plus tôt.

Finalement, cette souffrance affecte 25,7 % des chefs céréaliers, 22,6 % des chefs polyculteurs-éleveurs, 18,2 % des éleveurs de bovins-viande et 10,9 % des éleveurs de bovins-lait.

## 6.2 - Des évolutions réglementaires pour alléger la facture sociale des agriculteurs

Pour tenir compte des tensions revendicatives et bien légitimes des agriculteurs impulsées par un climat économique dégradé, le 3 septembre 2015, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de soutien à l'élevage et plus largement à l'agriculture française en crise.

Ces mesures comportent notamment des évolutions réglementaires afin de réduire la facture sociale des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : l'abaissement de l'assiette minimale en maladie et l'assouplissement de la règle d'option.

### L'abaissement de l'assiette minimale en maladie

L'assiette minimale en maladie est passée de 800 Smic à 11 % du plafond annuel de la sécurité sociale.

Cet abaissement a concerné 170 776 exploitants en 2015 et 41 % des chefs exclusifs ou principaux bénéficient de la mesure et environ deux tiers des bénéficiaires sont imposés au réel.

Près de trois quarts des chefs au forfait bénéficient de la mesure ; ils sont 95 % à en bénéficier dans l'élevage porcin et 87 % parmi les éleveurs d'ovins/caprins. Un tiers des chefs imposés au réel bénéficient de la mesure ; dans l'élevage bovin à finalité viande, la proportion atteint 42 %, 41 % dans l'élevage ovin/caprin.

Cette mesure a permis une réduction de cotisations de 48,1 millions d'euros.

Activité	Nombre total de chefs exclusifs ou principaux	Nombre de bénéficiaires de la mesure	Réduction de cotisations (€)		
			Elevage	Autres activités	Total général
08 Elevage bovins-lait	78 288	26 496	7 288 253	-	7 288 253
09 Elevage bovins-viande	49 332	25 281	7 029 829	-	7 029 829
10 Elevage bovins mixte	15 622	5 811	1 642 809	-	1 642 809
11 Elevage ovins, caprins	19 460	12 195	3 399 203	-	3 399 203
12 Elevage porcins	7 215	2 528	767 754	-	767 754
19 Polyculture-élevage dom.élevage	23 359	9 184	2 612 690	-	2 612 690
19 Polyculture-élevage dom.autres	29 731	11 959	-	3 627 226	3 627 226
99 Ensemble autres secteurs	198 411	77 322	-	21 806 460	21 806 460
<b>Métropole</b>	<b>421 418</b>	<b>170 776</b>	<b>22 740 538</b>	<b>25 433 686</b>	<b>48 174 224</b>

### L'assouplissement de la règle d'option

Les exploitants en moyenne triennale dont le revenu professionnel est inférieur à 4 248 € ont pu recourir à titre exceptionnel et dérogatoire à l'option annuelle pour leur assiette de cotisations pour 2015 et ce jusqu'en novembre 2015, dès lors que l'option se fait dans le cadre de la crise agricole. Pour 2016, la mesure est reconduite. En 2017, les exploitants, s'ils ne choisissent pas de prolonger cette option exceptionnelle, reviendront à une assiette triennale.

Cette mesure a concerné 26 037 chefs en 2015, dont plus du tiers dans l'élevage bovin (viande, lait et mixte). Toutes productions agricoles confondues, le taux de recours à l'option « crises agricoles » atteint 32,9 %. Il culmine à près de 63 % pour les éleveurs de porcs, dépasse les 50 % pour les polyculteurs-éleveurs. A contrario, le taux de recours est plus faible parmi les éleveurs d'ovins/caprins car ils avaient déjà opté pour une assiette annuelle lors des précédents exercices.

Cette mesure a généré une baisse des cotisations de 39 millions d'euros en 2015.

Activité	Nombre d'optants	Réduction de cotisations (€)		
		Elevage	Autres activités	Total général
08 Elevage bovins-lait	4 419	5 016 279	-	5 016 279
09 Elevage bovins-viande	3 828	2 724 867	-	2 724 867
10 Elevage bovins mixte	915	922 296	-	922 296
11 Elevage ovins, caprins	1 134	452 756	-	452 756
12 Elevage porcins	677	1 508 309	-	1 508 309
19 Polyculture-élevage dom.élevage	2 214	3 055 640	-	3 055 640
19 Polyculture-élevage dom.autres	3 076	-	5 016 555	5 016 555
99 Ensemble autres secteurs	10 474	-	20 392 092	20 392 092
<b>Métropole</b>	<b>26 737</b>	<b>13 680 147</b>	<b>25 408 647</b>	<b>39 088 794</b>

Télécharger les données au format Excel : 

# CHIFFRES CLES

## Chiffres clés des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2015

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 467 600 chefs au 1<sup>er</sup> janvier 2015<ul style="list-style-type: none"><li>• Dont 432 100 chefs d'exploitation</li><li>• Dont 35 400 chefs d'entreprise</li></ul></li><li>▪ 371 400 exploitations ou entreprises</li><li>▪ Age moyen des chefs : 48,9 ans</li><li>▪ Proportion de moins de 35 ans : 12,2 %</li><li>▪ Proportion de 55 ans et plus : 30 %</li><li>▪ Proportion de femmes : 23,9 %</li><li>▪ Proportion de femmes de 55 ans et plus parmi les cheffes : 42,6 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Proportion de chefs au réel : 79,3 %</li><li>▪ Assiette brute totale de cotisations: 7,31 milliards €</li><li>▪ Assiette brute moyenne au forfait : 5 487 €</li><li>▪ Assiette brute moyenne au réel : 18 269 €</li><li>▪ Proportion de chefs en nom personnel : 44 %</li><li>▪ Proportion d'exploitations ou entreprises en nom personnel : 55 %</li><li>▪ Superficie globale exploitée par les chefs actifs : 23,6 millions ha</li><li>▪ Superficie moyenne par chef d'exploitation : 54,6 ha</li><li>▪ Superficie moyenne par exploitation : 69,7 ha</li></ul>
---	---

### Sigles cités :

Amexa : Assurance maladie des exploitants agricoles

Atexa : Assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des exploitants agricoles

EARL : Entreprise agricole à responsabilité limitée

Gaec : Groupement agricole d'exploitation en commun

GFA : Groupement foncier agricole

NAF : Nomenclature d'activité française

SCEA : Société civile d'exploitation agricole

Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

RCO : Retraite complémentaire obligatoire

RP : Revenu professionnel

SA : Société anonyme

Sarl : Société à responsabilité limitée

SAU : Surface agricole utile

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore